

La "préférence européenne" sur le marché de défense européen : un malentendu ?

Rapport Final

Sous la présidence de Philippe Hervé

Participants :

Jean-Charles Boulat
Marie France Brugère
Robert Dubost
Pierre Dumas
Thomas Gaudemet
Brice Lançon
Gérard Lendrin
Gilles Marcoin
Philippe Riot

Rapporteur : Geneviève Dargnies

Janvier 2007

Page laissée intentionnellement blanche

La "préférence européenne" sur le marché de défense européen : un malentendu ?

AVERTISSEMENT

Les membres du Club s'expriment en leur nom propre : leurs propos ne sauraient engager ni le CHEAr, ni la DGA, ni le ministère de la défense, ni aucun des organismes pour lesquels ils travaillent.

Le présent rapport final est une synthèse aussi consensuelle que possible de l'ensemble des idées et opinions exprimées par les membres.

Les idées, opinions ou recommandations formulées dans le présent rapport ne sauraient en aucun cas être considérées comme l'expression d'une position officielle.

REMERCIEMENTS

Les membres du Club tiennent à remercier les personnalités qui ont bien voulu accepter de répondre à leurs questions, parfois iconoclastes, toujours constructives.

Les membres du Club tiennent aussi tout particulièrement à remercier :

- l'IGA Jean HAMIOT, ancien directeur du CHEAr, d'avoir pris l'initiative de créer ce Club de réflexion ;
- l'IGA Olivier ROSSIGNOL, directeur du CHEAr, de nous avoir demandé de traiter ce thème.

Page laissée intentionnellement blanche

La "préférence européenne" sur le marché de défense européen : un malentendu ?

Tables des matières

Avertissement – Remerciements	page 03
Table des matières	Page 05
En guise de préambule	Page 07
I - Une nécessaire définition partagée du caractère européen d'une entreprise	Page 09
II - Une nouvelle logique de coopération	Page 11
III - Le développement d'une BITD européenne fondée sur une vision à long terme des besoins futurs	Page 15
IV - Mécanismes de nature à développer la génération de projets de R&T en coopération paneuropéenne	Page 19
V Des mesures incitatives pour maintenir un équilibre des chances dans la compétition mondiale	Page 21
VI - Nouvelles propositions au-delà de la LoI	Page 23
VII Conclusion	Page 27
Annexes	Page 31

Page laissée intentionnellement blanche

La "préférence européenne" sur le marché de défense européen : un malentendu?

En guise de préambule

En juin 2004, le Centre des Hautes Etudes de l'Armement (CHEAr) de la Délégation Générale pour l'Armement (DGA) a souhaité créer un Club de réflexion, occasion d'un dialogue informel et fructueux, sur des sujets d'intérêt pour l'industrie d'armement. Ce Club de réflexion a bénéficié d'une large participation industrielle et a accueilli des personnalités qualifiées d'origines diverses qui ont permis l'enrichissement des échanges.

L'actualité du "moment" a placé la question du "marché de défense européen" au cœur des préoccupations des responsables du secteur de l'armement, qu'ils soient étatiques ou industriels. Dans ce contexte, en septembre 2005, les membres du Club ont commis un premier rapport traitant de la perspective de ce nouveau marché, et plus exactement sa réalité ou son caractère encore mythique à un horizon post 2015 [Réf 1].

De façon plus aiguë, la constitution d'une Base Industrielle et Technologique de Défense – plus communément appelée BITD – européenne, compétitive et innovante est au cœur des préoccupations. Aussi, fin 2005, les membres du Club ont-ils adhéré à la proposition du CHEAr d'approfondir une des recommandations du premier rapport (cf. annexe 1) : plutôt que de décréter une préférence européenne, lancer au niveau européen les actions propres à renforcer l'innovation et la compétitivité de la BITD européenne, afin que les industriels européens puissent devenir **DE FAIT** des compétiteurs de choix, tant sur le marché européen que sur le marché mondial.

De novembre 2005 à janvier 2007, le Club s'est réuni à maintes reprises pour examiner les différents attendus de la question posée. Il a également reçu différentes personnalités (par exemple, le Colonel Ernest Herold, attaché d'armement des USA à Paris, M. Gert Runde de l'ASD (*AeroSpace and Defence industries association of Europe*), M. Jacques Bayet de l'Agence Européenne de la Défense, lesquelles, par leurs fonctions et leurs expériences, ont contribué aux réflexions menées. Au final, tous les membres s'accordent sur l'intérêt du fonctionnement en Club qui permet, en dehors des schémas institutionnels classiques et dans

La "préférence européenne" sur le marché de défense européen : un malentendu?
Rapport final

une ambiance conviviale, la confrontation des points de vue et l'émergence de nouvelles idées au profit de tous.

Le Club de réflexion présente aujourd'hui le résultat de ses travaux sur cette deuxième étude, sous la forme d'un rapport

La "préférence européenne" sur le marché de défense européen : un malentendu ?

Après avoir rappelé la nécessité d'avoir une définition partagée du caractère européen d'une entreprise, les membres du Club jettent les bases d'une nouvelle logique de coopération entre Etats et industriels européens, fondent le développement d'une BITD européenne sur une vision à long terme des besoins futurs, proposent des mécanismes novateurs de nature à développer la génération de projets de R&T en coopération européenne, préconisent des nécessaires mesures incitatives pour maintenir un équilibre des chances dans la compétition mondiale et suggèrent de nouvelles propositions au delà de celles formulées dans le cadre de la Loi.

En conclusion, les membres du Club font six recommandations très concrètes et très pragmatiques.

I) UNE NECESSAIRE DEFINITION PARTAGEE DU CARACTERE EUROPEEN D'UNE ENTREPRISE

Le Club a établi [Réf 1] qu'une certaine forme de préférence européenne - qui ne fasse pas fi des principes et des règles de la concurrence internationale - était nécessaire pour préserver et, mieux, pour renforcer la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) en Europe (dans la perspective qu'elle devienne « européenne »).

Avant de poursuivre plus avant, il est nécessaire de préciser la notion d'entreprise européenne de défense, ou autrement dit les caractéristiques des fournisseurs de défense que cette préférence européenne devrait viser. Il s'agit de voir à quelles conditions un fournisseur établi en Europe contribue réellement au renforcement de la BITD « européenne ». Pour cela, il faut en premier lieu rappeler les finalités sous-jacentes derrière l'objectif de ce renforcement.

D'un point de vue économique, l'existence d'une BITD européenne forte contribue de façon essentielle à la compétitivité globale et à la capacité d'innovation de l'économie européenne dans son ensemble, en créant et en maintenant de la valeur ajoutée et des emplois hautement qualifiés sur le sol européen. La présence sur ce sol des centres de recherche de l'industrie de défense contribue à l'effort de R&T global européen et permet d'irriguer tout un tissu économique à haute valeur ajoutée intellectuelle.

Sur le plan stratégique, celui qui intéresse le plus directement les Etats membres en tant qu'acheteurs de produits de défense, l'existence d'une BITD européenne forte et compétitive est un élément déterminant, contribuant à leur assurer l'accessibilité sur le long terme à une offre industrielle répondant à leurs besoins militaires ainsi qu'aux besoins capacitaires de l'Union. Cette satisfaction du besoin militaire doit s'entendre non seulement comme la fourniture d'un produit adapté aux forces armées des Etats membres mais aussi comme la garantie de la sécurité de leurs approvisionnements et de la liberté d'emploi des matériels.

Il en découle qu'une entreprise européenne de défense participant pleinement à la BITD européenne doit être capable de s'engager à soutenir sur le long terme les clients militaires européens et en particulier à assurer le maintien en condition opérationnelle des matériels et leur mise à niveau en fonction de l'évolution des besoins pendant toute la vie du programme. Sur un horizon temporel encore plus long terme, dépassant la durée de vie d'un programme en particulier, une entreprise européenne de défense doit être capable d'assurer à son client européen un accès pérenne, non susceptible d'être remis en cause, aux technologies les plus à jour pour la satisfaction de son besoin, afin de pouvoir maintenir dans le temps le niveau d'avance technologique des matériels employés par les forces armées européennes. A cet égard, il est essentiel que ces différents engagements ne puissent pas être remis en cause par un Etat tiers quel qu'il soit et de quelque manière que ce soit, ce qui suppose au minimum une indépendance des centres décisionnels de l'entreprise considérée.

La pérennité de ces engagements suppose la viabilité économique de l'entreprise. Du fait de la contraction des budgets de défense européens, une entreprise européenne de défense doit impérativement pouvoir remporter des succès à l'export sur le marché mondial - dans le strict respect des seules décisions et règles européennes en la matière - pour pouvoir espérer maintenir sa compétitivité au meilleur niveau.

La "préférence européenne" sur le marché de défense européen : un malentendu?
Rapport final

Des considérations précédentes, il ressort que les entreprises de défense doivent présenter les caractéristiques suivantes pour pouvoir être considérées comme partie intégrante de la BITD européenne et être justiciables d'une certaine forme de « préférence européenne » :

- être capables de garantir leurs engagements stratégiques sur le long terme au côté des clients militaires européens. De ce fait, elles doivent disposer de centres décisionnels indépendants, implantés en Europe à proximité géographique et culturelle de leurs clients ;
- faire une offre de produits sans « boîte noire » aux clients militaires européens. C'est la garantie pour pouvoir faire évoluer librement les systèmes de façon autonome ;
- réaliser une part significative de leur valeur ajoutée sur le sol européen et créer ou maintenir des emplois en Europe ;
- conduire leurs efforts de recherche sur le sol européen et maîtriser en propre les technologies développées. Les résultats de ces travaux de recherche doivent être protégés, si nécessaire brevetés, de façon à en maîtriser la libre disposition pour les besoins européens et s'en servir comme arme de concurrence sur les marchés d'exportation ;
- être des bases d'exportation vers l'extérieur de l'Europe, exportation soumise aux seules décisions et réglementations européennes, afin de pouvoir disposer des profits nécessaires pour autofinancer une partie des développements et ainsi améliorer la compétitivité de leurs offres au profit des clients européens.

Il est important de noter que la nationalité de l'actionnariat ou l' « origine » de l'entreprise n'interviennent pas : dans la mesure où l'entreprise respecte l'énoncé des conditions précédentes, alors son "origine" peut ne pas être considérée comme déterminante.

Si ces conditions sont réalisées, alors l'entreprise, au travers de son offre, peut à juste titre être considérée comme contribuant au renforcement de la BITD européenne.

Il devient ainsi possible de mieux cerner ce qu'il faut entendre derrière la notion de préférence européenne, en partant des caractéristiques de l'entreprise européenne de défense ainsi établies. La préférence européenne doit donc s'appliquer, non pas en fonction d'un critère de nationalité ou d'actionnariat, mais bien en fonction d'une analyse menée objectivement selon les critères suivants :

- engagement stratégique de long terme auprès des clients militaires européens,
- liberté d'emploi et d'exportation des matériels et des technologies auxquelles ils font appel,
- localisation géographique européenne de la valeur ajoutée et du patrimoine technologique,
- viabilité et pérennité des trois critères précédents.

Il n'est donc pas question de promouvoir une « Forteresse Europe » mais bien de mettre en place une philosophie d'acquisition certes respectueuse des principes et règles de la concurrence internationale mais prenant en compte le critère « sécurité d'approvisionnement » et, plus largement, prenant en compte la problématique du « renforcement de la BITD européenne » dans l'évaluation des offres.

II - UNE NOUVELLE LOGIQUE DE COOPERATION

L'état des lieux du secteur de la défense au sein de l'Union Européenne est bien établi et connu [Réf1]. Les trois principaux traits structurants sont les suivants.

- Les forces armées, à ce jour, sont nationales ; elles le demeureront probablement tant qu'un pouvoir politique central (européen) unique, mandant des citoyens des états-membres pour l'emploi de la violence légitime (cf. Max Weber), n'aura pas été installé. Si tant est que cet objectif ne puisse être jamais atteint, la perspective qu'il introduit est naturellement lointaine, c'est à dire bien au-delà de l'horizon de planification des industriels concernés par les marchés de défense.
- Dans l'état actuel des prévisions les plus réalistes, les budgets attribués aux forces armées par les différentes représentations électorales nationales, en particulier pour ce qui concerne leurs équipements, seront au mieux stabilisés à leur niveau actuel, voire encore diminués. En effet, hormis la survenue d'un événement majeur remettant en cause en profondeur la situation stratégique actuelle, les priorités dans les dépenses publiques sont commandées par d'autres facteurs tels que :
 - l'assainissement des finances publiques pour diminuer le poids de la dette,
 - la forte augmentation des coûts sociaux liée au vieillissement de la population et à l'augmentation de la proportion des inactifs.
- En ce qui concerne le marché des équipements et des services de défense, force est de constater que le marché demeure encore largement fragmenté en marchés nationaux.

Deux démarches ont été successivement explorées pour surmonter les difficultés résultant à la fois des ressources financières nationales insuffisantes et de l'étroitesse des marchés accessibles : il s'agit, d'une part, du mécanisme de coopération interétatique et, d'autre part, de la création de sociétés transnationales.

- Les coopérations interétatiques sur les programmes d'armement des années 70, 80 voire 90, qui peuvent être qualifiées de "classiques", se sont révélées en général peu efficaces en termes de management de programme, de rentabilité économique et n'ont pas toujours eu l'effet escompté en matière de structuration, de renforcement et d'intégration de la BITD européenne, principalement à cause de quatre défauts :
 - la nécessité d'avoir dû mettre en place des structures complexes lourdes, donc grevant les budgets, et à l'efficacité d'ensemble très insuffisante ;
 - la définition de produits sous optimaux répondant à l'enveloppe des différents besoins nationaux, parfois peu cohérents entre eux ;
 - la génération de duplications de capacités industrielles favorisées par le mécanisme pernicieux dit du « juste retour », entretenant la fragmentation des marchés ;
 - l'absence fréquente de débouchés à l'exportation par la conjonction de deux facteurs, à savoir : la complexité de l'équipement réalisé aboutissant à un défaut de compétitivité

et la difficulté à harmoniser la politique de soutien aux exportations des états-membres impliqués.

Ces imperfections, qui au demeurant, ne doivent pas nous faire renoncer à la recherche de coopération européenne, appellent certainement une démarche d'amélioration, par exemple, la nécessité pour l'OCCAR d'imposer dans les faits l'application du principe du juste retour global ou l'adoption de nouvelles méthodes de montage de coopération dès le stade des démonstrateurs technologiques (Ex : NEURON) permettant la maîtrise de capacités industrielles clés pour l'autonomie stratégique de l'Europe.

- La création de sociétés transnationales est une incontestable avancée dans son principe. Mais des difficultés pratiques pour faire fonctionner ces sociétés persistent et n'ont pas encore permis d'obtenir tous les bénéfices attendus grâce aux effets d'échelle potentiellement visés, notamment en l'absence de liberté de circulation transfrontalière en Europe des produits, des informations et des hommes entre les entités des sociétés transnationales (cf. chapitre VI du présent rapport).

L'analyse des causes des échecs, ou du moins de la relative inefficacité des outils ou des dispositions mises en œuvre, montre que leur source originelle réside dans le défaut d'harmonisation des besoins. Par conséquent, il peut paraître logique - voire simpliste - de le corriger. Cependant, cette voie est pleine d'embûches et prendra, dans le meilleur des cas, de nombreuses années.

Le "tempo" de l'industrie de défense n'est pas celui de l'administration ; l'industrie de défense se distingue de moins en moins des autres secteurs économiques. L'économie actuelle est caractérisée par deux facteurs déterminants, la globalisation et la financiarisation. Quand bien même un industriel de la défense est-il majoritairement détenu par un Etat (situation devenant de plus en plus rare, la situation française constituant - encore pour quelque temps? - une exception notable), son avenir est conditionné par l'appréciation que portent les marchés financiers sur sa rentabilité, elle-même conditionnée par les perspectives de prises de commandes et par ses capacités de développement. Il en résulte que les industriels ne peuvent pas attendre une trop lente harmonisation des besoins.

Dans tout système en déséquilibre soumis à un champ de contraintes, la dynamique de rétablissement qui va l'acheminer vers un nouvel état stable, va prendre sa source là où les plus grandes contraintes s'exercent. Les contraintes les plus fortes sont appliquées à l'industrie puisque sa survie, du moins sa présence sur le marché de la défense, est en jeu. Les administrations, en particulier les forces armées, sont certes soumises à des contraintes budgétaires, mais leur existence n'est pour l'instant pas remise en cause, tout au plus leur dimension, l'étendue de leurs missions et/ou leur efficacité d'ensemble. En conséquence, le « salut » (osons employer un vocabulaire messianique) viendra de l'industrie.

Traditionnellement, le marché des équipements de défense est considéré comme un marché piloté par la demande. En utilisant une métaphore un peu provocante, l'inversion tendancielle qu'il est nécessaire d'opérer dans les faits se démontre quasi mathématiquement de la manière suivante.

Un client aux grandes ressources financières peut exiger le produit dont il rêve : c'est le marché d'artisanat de luxe. Lorsque ce même client voit ses ressources diminuer – "fondre" - dans de grandes proportions, il doit alors se "contenter" d'un produit plus banalisé qui ne satisfait plus nécessairement ses moindres besoins, mais se concentre sur ceux prioritaires pour les missions qu'il doit assurer. Le marché devient donc de moins en moins piloté par la demande et de plus en plus conditionné par l'offre.

Bien entendu, comme le dit la sagesse populaire, comparaison n'est pas raison. Les biens de défense ne sont pas, et ne seront jamais, des biens de consommation courante. En particulier, les industriels concernés ont de moins en moins les moyens de développer sur fonds propres des produits qu'ils proposent ensuite à la vente sur le marché mondial. Plusieurs facteurs empêchent qu'il en soit ainsi :

- les investissements en Recherche & Développement sont trop importants alors que et, surtout, le retour sur investissement reste beaucoup trop incertain,
- la personnalisation du produit au client demeure une nécessité ;
- le commerce des armes est naturellement soumis à un régime soit de prohibition (autorisation préalable en France), soit du moins de contrôle *a posteriori* très strict.

Le secteur de la défense ne peut donc pas échapper à l'établissement d'un nouvel équilibre entre offre et demande.

Quelle peut être la traduction concrète de cette nouvelle approche ?

En faisant l'hypothèse que les besoins futurs à l'échelle de l'Union Européenne tout entière, du moins pour un nombre pertinent d'Etats, sont identifiés, caractérisés et quantifiés aussi précisément que possible par filière industrielle, les industriels qui s'estiment en mesure de contribuer à fournir les équipements ou les services correspondants s'efforcent de s'organiser pour présenter des offres portant à la fois :

- sur l'objet technique, en construisant une réponse qui puisse satisfaire au mieux le besoin des forces armées européennes même si, au départ, leurs besoins ne sont pas identiques, et qui puisse également être attractive pour d'autres clients hors d'Europe (grand export),
- sur l'organisation industrielle à mettre en place pour concevoir, développer, produire l'objet considéré et apporter le soutien en service adéquat, en prenant soin de répartir géographiquement les diverses activités, en tenant compte des compétences et en veillant à ne pas créer de duplications européennes, afin d'aboutir à une attractivité suffisante de l'offre en terme de retour sur investissement pour les Etats clients.

A ce stade, il est difficile de décrire de manière plus détaillée comment le processus peut se dérouler. Il est, au demeurant, important de souligner qu'il ne peut exister un seul modèle dans la mesure où les équipements de défense sont très variés dans leur complexité, dans la taille des séries envisageables et dans leur degré de particularité résiduelle pour chaque client national.

Il faut noter que tout ceci ne conduit pas nécessairement à des situations monopolistiques : toutefois, quand cela est économiquement pertinent, la situation de monopole ne doit pas être écartée "par dogmatisme" - il est souhaitable d'imaginer un mécanisme de « concours de beauté » ("*beauty contest*") avec pour objectif de garantir un niveau suffisant de concurrence

au stade des avant-projets en faisant en général bénéficier chacun des concurrents d'une aide financière en rapport avec l'effort demandé. Le point le plus fondamental dans l'approche préconisée consiste à laisser une plus grande marge de manœuvre aux industriels pour imaginer les compromis entre satisfaction de plusieurs besoins proches sans être identiques, tout en préservant de bonnes perspectives d'exportation.

L'approche qui vient d'être esquissée devra faire l'objet de plus longs développements. Pour l'heure, il faut retenir les deux idées directrices suivantes :

- les Etats-membres de l'Union européenne consacreront des ressources de moins en moins abondantes pour l'équipement de leurs forces armées ; cela impose de changer de modèle de comportement pour l'acquisition de ces biens. Au lieu d'imposer des cahiers des charges très détaillés qui particularisent trop les produits utilisés par chaque armée nationale, il est préférable que les ministères de la défense, au travers de leurs services spécialisés dans l'acquisition des armements et la conduite des programmes, suscitent des offres industrielles avec des cahiers des charges plus synthétiques permettant de mieux englober la diversité des besoins européens et des besoins à l'exportation et acceptent davantage de compromis.
- les industriels disposeront alors d'une plus grande latitude pour définir les produits offerts et devront en retour garantir le maintien des capacités de conception et de production sur le sol européen en ayant soin, dans la limite des contraintes de sécurité d'approvisionnement, en particulier pour les activités stratégiques, de répartir les activités correspondantes sur l'espace géographique européen de manière juste, équilibrée et économiquement viable.

En partant d'un document prospectif européen de 0 à 15 ans, voire de 0 à 30 ans, rassemblant l'ensemble des besoins opérationnels des forces armées européennes, les industriels européens concernés devront et sauront s'organiser pour proposer des voies de solution. Cela peut être orchestré par des « concours de beauté » subventionnés.

III – LE DEVELOPPEMENT D'UNE BITD EUROPEENNE FONDEE SUR UNE VISION A LONG TERME DES BESOINS FUTURS

Cette approche novatrice, davantage recentrée sur une offre susceptible de couvrir au minimum ce qui est considéré comme primordial dans la définition d'un besoin opérationnel donné, n'a de chance d'aboutir que si elle est pertinente et viable économiquement :

- elle ne sera pertinente que si, pour une filière industrielle, elle s'appuie sur une connaissance, par les industries de défense concernées, des besoins à court et moyen termes des forces armées européennes ainsi que sur une anticipation de leurs besoins à long terme ;
- elle n'est viable économiquement que si les industriels de défense qui adhèrent à cette démarche, ont la perspective d'avoir un retour financier sur les investissements qu'ils auront consentis en termes de recherches, études et développement puis de mise en place de l'outil industriel de production.

Pour cela, les industries de défense ont besoin de visibilité :

- sur le besoin opérationnel à moyen et long termes, c'est-à-dire une vision qualitative du besoin des « clients ». Les industries de défense doivent donc pouvoir disposer d'un document prospectif européen de 0 à 15 ans, voire de 0 à 30 ans, rassemblant l'ensemble des besoins opérationnels des forces armées européennes. Mieux encore, elles doivent être associées à son élaboration et à sa mise à jour, par exemple par le biais d'une participation de leurs groupements professionnels à ce processus de réflexion, comme cela se pratique déjà dans certains pays de l'union européenne ;
- au-delà de cette vision qualitative du besoin opérationnel, laquelle est à la base de toute demande en termes d'équipements de défense ou de sécurité, les industries de défense doivent aussi pouvoir disposer d'indications quantitatives sur les futurs plans d'acquisition envisagés par les forces armées européennes. Ces indications doivent porter sur le volume des équipements à acquérir, la période et le rythme de leur acquisition, la durée estimée de leur maintien en condition, A noter que les plans de charge de production d'équipements militaires et les conditions financières d'acquisition devront être suffisants pour que les dirigeants des sociétés puissent convaincre un actionnariat dorénavant majoritairement privé, qu'il y a intérêt à maintenir une activité de défense ;
- sur les capacités budgétaires prévisibles, indicatives de l'ensemble des pays européens. Par exemple, il est nécessaire de chiffrer ce que coûterait la création d'une force armée européenne sur la base du *Headline Goal* d'Helsinki, en comblant les lacunes capacitaires identifiées.

Aussi, pour proposer une offre pertinente et viable, les industriels doivent-ils non seulement avoir une vision à long terme des besoins opérationnels de sécurité/défense à satisfaire mais aussi pouvoir se référer à des modèles d'armées nationales, exprimés sous forme de capacités à réaliser par, en liaison ou sous l'égide de l'AED.

La "préférence européenne" sur le marché de défense européen : un malentendu?
Rapport final

Il se peut toutefois que la seule satisfaction de besoins opérationnels communs aux membres de l'UE, qui ne prendrait en compte que les missions dites de « Petersberg » limitées à la partie inférieure du spectre des engagements (maintien de la paix, missions humanitaires ou de soutien aux populations,...), ne soit pas de nature à préserver une base industrielle de défense européenne solide et compétitive.

En écho à cette connaissance du besoin opérationnel, les industriels devront collaborer étroitement avec leurs clients de la défense pour évaluer quelles sont les technologies matures ou émergentes susceptibles de permettre la satisfaction du besoin opérationnel à court, moyen ou long termes. Ces technologies émergentes ne seront susceptibles de répondre aux besoins opérationnels que si des efforts de recherche et développement sont consentis et bien répartis entre les états clients et les industriels de défense.

Il s'agit alors de déterminer quelle est la part de l'effort de R&D :

- qui peut être éventuellement prise en compte par les industriels, en particulier lorsqu'elle est tirée par des besoins civils. Il appartient aux industriels d'en informer les Etats,
- et celle qui devra nécessairement être de la responsabilité des ministères de la défense car liée à des domaines d'emploi spécifiquement militaires ou avec des retours sur investissement trop aléatoires.

Ce partenariat Etat/Industrie de défense pour le développement ou le maintien de la base industrielle et technologique de défense européenne, fondé sur la confiance réciproque et la règle du « gagnant /gagnant », est déjà pratiqué dans certains pays de l'Union pour élaborer des plans prospectifs des besoins opérationnels futurs et pour identifier les technologies à maîtriser pour les satisfaire. Les statuts de l'AED permettent d'étendre cette pratique à l'échelon de l'Union ce qui permettra à terme d'élaborer un véritable « plan stratégique de recherche et développement (*Strategic Research Agenda*) » en étroite partenariat Etats / Industries de Défense.

La mise en place de ce partenariat AED / Industries de défense est indispensable pour maîtriser les compétences industrielles et technologiques dans tous les secteurs d'activité déclarés d'intérêt stratégique ou essentiels à la préservation d'une autonomie européenne en matière :

- d'acquisition,
- d'emploi et de mise en œuvre opérationnelle,
- de maintien en condition opérationnelle,
- d'exportation d'équipements de défense ou de sécurité.

Dès lors qu'existe la volonté politique de consolider la base industrielle et technologique de défense nécessaire à la préservation de cette autonomie, les industriels doivent être intimement associés à la définition puis à l'observation d'indices qui pourraient laisser penser que faute de commandes actuelles ou futures, qu'en l'absence d'un effort suffisant de recherches, études ou développement, une filière de production ou un domaine technologique clé puisse disparaître à plus ou moins brève échéance.

Cette concertation crée un devoir pour les industriels de défense concernés d'alerter les pouvoirs publics sur l'éventuel déclenchement de signaux d'alerte annonciateurs d'une telle

La "préférence européenne" sur le marché de défense européen : un malentendu?
Rapport final

situation, et ce, suffisamment tôt pour que des mesures de soutien soient envisagées pour maintenir toute capacité de production ou de maîtrise technologique jugées indispensables ou, à défaut, que les conséquences inéluctables (fermetures de bureau d'études, d'usines, abandon de capacités industrielles,...) soient clairement comprises par le pouvoir politique.

Une structure de concertation Etats/Industriels de la défense, de type observatoire de la pérennité des entreprises de défense européennes, doit donc être créée sous l'égide de l'AED avec, à terme, un volet communautaire pour ce qui concerne les technologies civiles liées à la préservation de la sécurité de l'union européenne.

Page laissée intentionnellement blanche

IV – MECANISMES DE NATURE A DEVELOPPER LA GENERATION DE PROJETS DE R&T EN COOPERATION PANEUROPEENNE

Il y a dix ans, le Groupe Armement de l'Europe Occidentale (GAEO), conscient des limitations du programme paneuropéen de R&T EUCLID, lança une étude de définition d'une stratégie scientifique et technologique pour les pays membres du GAEO. Baptisée SCITEC (cf. annexe 6), cette étude, qui fit l'objet d'un rapport aux directeurs nationaux d'armement au printemps 1998, proposait des objectifs quantitatifs et qualitatifs et identifiait les moyens nécessaires à leur atteinte.

L'Agence Européenne de la Défense, dans le prolongement de ses travaux sur la « *Long Term Vision* », en particulier le volet Recherche & Technologie, engage l'élaboration d'un plan stratégique de recherche et de technologie ou « *Strategic Research Agenda* ». Ce plan doit permettre l'élaboration dans le cadre européen de programmes technologiques d'envergure, en particulier d'un point de vue budgétaire. Pour ce faire, il paraît pertinent de s'inspirer des principes méthodologiques suivants, lesquels avaient été appliqués avec succès dans le cadre de l'étude SCITEC :

- partenariat étroit avec l'industrie,
- élaboration de la taxinomie technologique en veillant à sa mise en correspondance avec les systèmes d'armes,
- traitement des technologies clés par des études de cas et, le cas échéant, par des démonstrateurs.

D'une façon générale, ce plan stratégique doit appuyer sur la notion de centres d'excellence afin de faire en sorte que l'ensemble des décideurs politiques des Etats membres puisse justifier à leurs électeurs le niveau d'investissement demandé.

Avec l'expérience, la levée des obstacles auxquels se heurte la R&T en coopération paneuropéenne et la recherche d'une meilleure rentabilité de l'investissement R&T peuvent s'envisager sous trois angles.

1) Un dimensionnement des projets adapté au cadre européen.

Par nature, la R&T se prête à "l'émiettement des projets" car elle permet toujours d'en monter un avec tel ou tel partenaire. Cet émiettement, constaté dans le cadre des projets de la cellule recherche du GAEO, traduit la difficulté à faire émerger des programmes technologiques d'envergure. Il pénalise l'efficacité de l'effort de R&T pour renforcer la BITD européenne et pour contribuer à combler les lacunes capacitaires de l'Union européenne. De ce point de vue, l'AED peut et doit jouer un rôle fédérateur, catalyseur pour les efforts européens en matière de R&T de défense. Elle doit inciter à l'ouverture des projets, de façon pragmatique, dès lors que cette ouverture est un plus en matière d'innovation et de développement des capacités technologiques européennes. A cet égard, le regroupement de plusieurs objectifs technologiques contribuant à un même objectif capacitaire global dans le cadre d'un programme « *opt-out* » (projet ad hoc de type A de l'Agence), à l'instar de l'approche proposée par l'AED sur le thème de la protection des forces engagées en milieu urbain

("Force protection"), est une voie qui ouvre des perspectives intéressantes et qui, dès qu'elle aura montré son efficacité, devra être étendue à d'autres thèmes.

2) La juste rétribution des droits d'usage et de propriété intellectuelle.

Les droits d'usage et de propriété intellectuelle contribuent au retour sur investissement, donc au profit de ceux qui investissent, en particulier des Etats qui investissent le plus. De ce point de vue, le droit doit aller à celui qui finance, au prorata de l'effort consenti. Cette difficulté particulière ne peut être traitée sans un recours accru à la franchise entre partenaires étatiques européens.

Exemple : si un projet est en tout ou partie financé par l'AED, une équirépartition des droits entre les Etats membres de l'AED sera néfaste et conduira inéluctablement à réduire à terme le budget propre de celle-ci : en effet, les plus gros contributeurs au budget propre de l'AED sauront vite calculer ce que leur coûte leur investissement et se tourneront vers des formules plus « fermées » dans lesquelles leurs investissements seront moins « dilués » et produiront plus de retour concret en termes technologiques et industriels. L'accroissement du budget propre de l'Agence pour lancer des projets de R&T communs ne pourra se faire qu'à la condition que la rentabilité de son usage soit reconnue par ceux qui le financent. A cet égard, un ajustement de la clé de répartition des contributions à ce budget pour sa partie allouée aux projets de R&T serait à étudier, par exemple pour introduire un seuil minimum.

Par ailleurs, pour donner un "effet cliquet" à la coopération de R&T dans le cadre de l'AED, il convient de laisser aux nouveaux projets la possibilité d'utiliser à des conditions préférentielles, voire gratuitement, les droits de propriété intellectuelle relatifs aux résultats d'études antérieures, totalement financées dans ce cadre. Le développement de centres d'excellence doit être recommandé afin de relever le niveau de compétitivité de la recherche et de la technologie européennes, facilitant la justification du niveau d'investissement demandé par les décideurs politiques à leurs électeurs.

3) L'apport de ressources complémentaires des budgets nationaux de la défense.

Dans la compétition que se livrent entre eux tant les projets de R&T que les mécanismes alternatifs de lancement de projets en coopération, il est essentiel de disposer de plus d'un atout compensant la plus faible attractivité d'une coopération, surtout paneuropéenne, par rapport au projet national ou même bilatéral. L'AED devrait disposer de fonds, collectés *a priori* indépendamment des budgets nationaux de défense, provenant par exemple du budget général de l'Union européenne (comme l'autorisent les statuts de l'Agence), permettant d'abonder significativement des projets montés par des pays membres, dans la mesure où ceux-ci sont disposés à compléter leur tour de table.

Un mécanisme similaire existe en Europe pour le programme EUREKA, qui est ouvert à la recherche duale et auquel participe la Commission européenne, à dose homéopathique certes, mais en apportant un complément de financement nécessaire, comme devrait savoir le faire l'AED.

Cette approche aurait en outre le mérite d'assurer la synergie avec des initiatives de la Commission européenne, comme c'est le cas pour les projets "capacité de protection des forces en milieu urbain", déjà cité, et "radio logicielle", également retenu par l'AED.

V – DES MESURES INCITATIVES POUR MAINTENIR UN EQUILIBRE DES CHANCES DANS LA COMPETITION MONDIALE

L'industrie d'armement européenne est soumise à une double concurrence contre laquelle elle ne dispose pas des outils lui permettant de se défendre efficacement, malgré sa compétitivité :

- celle en provenance des Etats-Unis dont l'industrie de défense bénéficie d'un financement national très important pour le développement de ses technologies et profite à plein des effets de la forte influence politique américaine, en particulier dans le cadre de l'OTAN,
- celle en provenance d'autres pays en développement, qui se dotent progressivement d'une industrie d'armement qui va devenir très compétitive, en particulier au niveau des coûts de main d'œuvre.

L'industrie d'armement européenne ne pourra donc survivre dans cet environnement difficile où elle ne bénéficie pas des mêmes avantages que ses concurrents, que si des dispositions destinées à favoriser le maintien d'une BITD européenne compétitive et autonome, tout au moins pour ce qui concerne les technologies clés, sont mises en place par les pouvoirs publics. Ces dispositions sont particulièrement nécessaires pour encadrer les politiques générales de passation des contrats nationaux, afin de maintenir un équilibre des chances dans la compétition mondiale.

Deux dispositions doivent être envisagées.

1) Réorienter les compensations industrielles ou technologiques.

a) Même si le mécanisme de compensations industrielles ou technologiques n'est pas à encourager, force est de constater qu'il existe et que les raisons pour lesquelles certains États y ont recours perdurent. Dans ces conditions, il faut les réorienter dans le sens du renforcement de la BITD européenne.

Cet effet devra être mesuré par l'Agence Européenne de Défense en se basant par exemple sur les méthodes de calcul bien connues de valorisation des *offsets*. Ceci permettra, dans un premier temps, de mettre les États membres dans une posture favorable pour négocier des compensations renforçant la BITD européenne.

b) Pour ce qui concerne les achats d'armements ou de technologies hors d'Europe, il faut instituer au niveau européen des règles semblables à celles en vigueur dans certains États membres, prévoyant que de tels achats doivent obligatoirement donner lieu à des compensations industrielles et technologiques telles que les effets de ces achats renforcent la BITD européenne.

c) Si, dans un deuxième temps, l'Agence Européenne de Défense constatait, malgré les efforts faits, un effet négatif sur la BITD européenne, celui-ci devra être corrigé par exemple par une contribution exceptionnelle du pays acheteur au budget R&T de l'Agence (ou dans le cadre d'une modification de la clé de répartition à ce budget ou...).

La "préférence européenne" sur le marché de défense européen : un malentendu?
Rapport final

2) Instituer une "prime à la solidarité".

Pour ce qui concerne les achats en Europe, il semble normal de récompenser les États qui, en achetant européen, se privent des avantages (économies d'échelle par exemple) dont ils auraient pu éventuellement bénéficier en achetant des produits non européens. L'écart doit pouvoir être compensé par l'accès aux fonds structurels européens à la condition express que ceux-ci ne pourront être utilisés par le bénéficiaire qu'à des fins autres que de défense. Il s'agira d'une sorte de "prime à la solidarité".

La mise en place d'un fonds structurel spécifique pour l'aide à la reconversion des activités économiques des industriels de défense (FEDER armement) peut aussi être une réponse.

Ces mécanismes devront donc être développés dans une logique inter piliers au sein de l'Union Européenne.

Dans la même logique, les États qui renonceront à exiger des *offsets* devront être récompensés par l'accès à des fonds structurels européens à utiliser obligatoirement dans d'autres domaines que la défense.

VI – NOUVELLES PROPOSITIONS AU-DELA DE LA LoI.

Le 27 juillet 2000, les ministres de la défense des six pays (FR, GE, IT, SP, SW, UK) de la LoI ont signé un traité ("accord-cadre") portant sur les restructurations de l'industrie européenne ainsi que sur le fonctionnement des sociétés transnationales ainsi créées. Cet accord dit de Farnborough a pour objectif de réduire les barrières administratives, favoriser la coopération et accroître la compétitivité. Il entend notamment faciliter les transferts d'articles de défense produits dans le cadre de coopérations et mettre en place des mécanismes rendant plus aisée la création de sociétés transnationales de défense.

Bien que les problèmes à résoudre aient été parfaitement identifiés [cf. Réf 1], les résultats des travaux de la LoI (cf. annexe 4) sont pour l'instant restés très en deçà des objectifs annoncés lors du lancement de cette initiative. Or, ces problèmes à résoudre restent cependant d'une actualité criante si l'on veut vraiment accroître la compétitivité de l'industrie d'armement européenne, notamment par le biais des coopérations.

Il est donc indispensable que les Etats trouvent rapidement des pistes d'actions et prennent alors des dispositions pour accroître la compétitivité de l'industrie d'armement européenne, en facilitant la coopération en Europe pour ce secteur.

L'accroissement de la compétitivité de l'industrie d'armement européenne, en facilitant notamment la coopération d'armement en Europe, nécessite de disposer d'un espace européen décloisonné, favorable en particulier à ces coopérations.

1) Instituer une zone dans laquelle les autorisations préalables aux échanges de produits, d'informations et de personnels soient autant que possible réduites, voire supprimées.

En effet, une libéralisation des transferts de matériels de guerre ne pourrait s'exercer que dans un périmètre géographique adapté et, en l'absence d'une politique étrangère et de sécurité commune, cet espace ne pourrait pas être celui des vingt-sept pays européens.

Actuellement, dans le cadre d'une « coopération renforcée », les six pays de la LoI semblent être un premier périmètre pertinent, lequel devrait pouvoir s'élargir à court terme en faveur d'autres pays ayant des systèmes de contrôle efficaces et des intérêts de défense significatifs.

Il est nécessaire de concevoir et de mettre en place des procédures nationales s'inscrivant dans un cadre législatif spécialement conçu par chaque pays membre de cet espace de coopération. La tentative d'harmoniser des législations hétérogènes a déjà fait la preuve de ses limites. Il serait donc nécessaire de mettre en place dans chaque pays un dispositif réglementaire nouveau, spécifiquement conçu et adapté à l'objet poursuivi, intégrant un minimum de « commonalités » entre les procédures et les formulaires de chaque pays membre.

Les transferts de biens et de technologies dans l'espace fixé devraient être libres et sans contrôle *a priori*, une fois que les autorités auront été informées par l'entreprise "expéditrice" d'une part des biens / technologies concernés et d'autre part, de la liste des établissements industriels destinataires.

Cette proposition fait appel au concept *d'Entreprise certifiée* qui, à travers des programmes internes de contrôle et une certification appropriée, pourrait assurer aux autorités responsables que les procédures mises en œuvre garantissent un strict contrôle des échanges de biens sensibles.

Dans le cadre de cette garantie, des données statistiques (nature et quantité des biens) seraient fournies de façon périodique, par les entreprises à leurs autorités nationales, celles-ci conservant un droit permanent d'audit sur leurs territoires.

Ces contrôles permettraient également de répondre à des préoccupations nouvelles, comme la question du courtage, du transit, des transferts d'intangibles ou de la circulation des personnes.

Cette zone de libre échange couvrirait aussi bien les transferts au sein d'un groupe européen autorisé – ou « certifié » – qu'entre entreprises certifiées. Enfin, il serait opportun que les PME puissent transférer sans contrôle *a priori* leurs composants et sous-ensembles vers les « *Entreprises certifiées* », puisque ce serait ces dernières qui assureraient le contrôle de la destination finale.

Enfin, il conviendra si nécessaire de définir la liste des matériels très sensibles auxquels cette procédure ne s'appliquera pas.

2) Confier la responsabilité des exportations hors d'Europe au pays exportateur.

Ceci avec l'obligation d'informer les partenaires étatiques coopérants, lesquels, dans des cas exceptionnels, pourraient faire valoir au niveau politique des objections éventuelles touchant à des impératifs majeurs de leur sécurité.

Considérant qu'il sera difficile d'aboutir d'entrée de jeu à l'application de cette recommandation au niveau européen, il faudra probablement en passer par un stade de mise en application binationale ou tri nationale, puis à des extensions successives qui conduiraient à couvrir l'ensemble des Etats membres volontaires.

Par ailleurs, l'exportation ultérieure vers un pays tiers, des équipements ou systèmes fabriqués dans le cadre de cet espace de coopération, devrait se faire sous la seule responsabilité du pays où l'industriel détenteur du contrat commercial a son siège social.

Les préoccupations ou exigences d'un pays membre, dès l'accord sur une destination ou une utilisation finale, devraient être traitées avec ses partenaires dans les enceintes existantes de concertation à définir : *Framework Agreement*, Code de bonne conduite, Agence Européenne de la Défense, etc.

Dans le cadre de cette approche, une négociation pourrait être engagée entre les Etats membres de cette zone dans laquelle les échanges seraient facilités, avec les autorités américaines pour leur faire reconnaître la nécessité de sa mise en place et le sérieux des procédures mises en œuvre.

3) Prévoir d'une part, des clauses contractuelles respectant les droits des industriels et d'autre part, des clauses fiscales harmonisées simplifiant le lancement des programmes en coopération.

Il s'agit d'un autre domaine où l'on peut mettre en oeuvre des dispositions facilitant les coopérations sous la création de sociétés multinationales. Une approche progressive pourrait débiter par une application binationale ou tri nationale avant d'envisager une application étendue à terme au niveau européen.

Ceci pourrait concerner les dispositions en matière de redevances d'études qui restent un problème lors du rapprochement d'entités situées dans des pays différents.

Par ailleurs, les industriels transnationaux souhaitent toujours la mise en place de dispositions rendant plus aisée la gestion des brevets « classifiés ».

Enfin, ceci pourrait également concerner les principes applicables à la TVA (en particulier pour les phases de développement) qui restent encore soumis à des dispositions nationales, les actuelles « distorsions » rendant encore plus compliquées les questions d'implantation des bureaux de programmes et en conséquence des sociétés communes avec lesquelles ils s'interfacent pour gérer les coopérations.

Page laissée intentionnellement blanche

VII - CONCLUSION

Sans ignorer que la notion de "préférence européenne" est un sujet prêtant à controverse, le Club de réflexion ne s'est interdit aucune piste au cours de ses travaux. S'accordant pour rejeter toute forme de préférence européenne visant à établir une « Forteresse européenne », non respectueuse des principes et des règles de la concurrence internationale, le club a choisi comme fil conducteur de sa réflexion le renforcement de la BITD européenne, objectif qui sous-tend la notion de préférence européenne DE FAIT.

Après avoir montré la nécessité d'avoir une vision partagée des conditions dans lesquelles une entreprise de défense contribue à la BITD européenne, le Club a proposé une nouvelle logique de coopération, exposé la nécessité d'avoir en européen une vision à long terme des besoins futurs en matière d'armements, défini des mécanismes de nature à développer la génération de projets de R&T en coopération paneuropéenne, proposé des mesures incitatives pour maintenir un équilibre des chances dans la compétition mondiale, et enfin formulé de nouvelles propositions allant au-delà de la LoI, toutes des actions pour accroître la compétitivité de l'industrie d'armement européenne en facilitant la coopération dans ce secteur, en Europe.

Au terme de ses travaux, le Club de réflexion formule six recommandations majeures pour renforcer l'innovation et la compétitivité de la Base Industrielle et Technologique de Défense, afin que les industriels européens deviennent DE FAIT des compétiteurs de choix tant sur le marché européen que sur le marché mondial.

R1 – Développer une vision partagée par les vingt quatre (bientôt vingt six?) pays de l'Agence Européenne de la Défense des conditions dans lesquelles une entreprise de défense contribue à la BITD européenne et serait donc justiciable d'une éventuelle préférence européenne à appliquer, non pas en fonction d'un critère de nationalité ou d'actionnariat, mais bien en fonction d'une analyse menée objectivement selon les critères suivants :

- engagement stratégique de long terme auprès des clients militaires européens,
- liberté d'emploi et d'exportation des matériels et des technologies auxquelles ils font appel,
- localisation géographique européenne de la valeur ajoutée et du patrimoine technologique,
- viabilité et pérennité des trois critères précédents.

R2 – Tendre vers un nouveau schéma d'acquisition des équipements et des services de défense en Europe, dans lequel :

- les ministères de la défense suscitent des offres industrielles avec des cahiers des charges plus synthétiques permettant de mieux englober la diversité des besoins européens et des besoins à l'exportation et acceptent davantage de compromis ;

- les industriels doivent en retour garantir le maintien des capacités de conception et de production sur le sol européen en ayant soin, dans la limite des contraintes de sécurité d'approvisionnement, de les répartir sur l'espace géographique européen de manière juste, équilibrée et économiquement viable, tenant notamment compte de l'effort budgétaire de chaque Etat membre.

R3 – Développer, en complément de la LTV de l'AED sur les besoins propres à l'UE, une vision à moyen terme (15 ans) des besoins nationaux, en insistant sur les aspects quantitatifs. Symétriquement, les industriels devraient donner aux Etats européens une visibilité sur les plans de charges agrégés de chaque filière industrielle, avec une granularité suffisante pour isoler les problèmes. L'industrie européenne pourra travailler conjointement avec l'AED pour établir cette cartographie par secteur et avertir les Etats lorsqu'il existe un risque de perte de compétence irréversible en Europe. Ceci permettra à l'AED de définir puis de mettre en oeuvre une véritable politique industrielle de défense européenne (*European Defence Industry Strategy*).

R4 – Renforcer l'attractivité de la coopération paneuropéenne en matière de R&T de défense :

- en limitant l'émiettement de projets en confiant à l'AED un rôle fédérateur ;
- en veillant à la juste répartition des droits de propriété intellectuelle : le droit doit aller à celui qui finance, au prorata de l'effort consenti ;
- en apportant des ressources complémentaires des budgets nationaux, grâce à la complémentarité avec les autres projets européens (Commission européenne, Agence pour la surveillance maritime, Agence spatiale européenne, etc.).

R5-1 – Réorienter les compensations industrielles ou technologiques dans le sens du renforcement de la BITD européenne. Cet effet devrait être mesuré par l'Agence européenne de la défense. Si, malgré les efforts faits, celle-ci constatait un effet négatif sur la BITD européenne, ce dernier devrait être corrigé, par exemple à l'aide d'une contribution exceptionnelle du pays acheteur au budget R&T de l'Agence.

R5-2 – Instituer une « prime à la solidarité » en récompensant les Etats qui, en achetant européen, se privent des avantages dont ils auraient pu éventuellement bénéficier en achetant des produits non européens (économie d'échelle). L'écart sera compensé par un accroissement de leur accès aux fonds structurels européens à utiliser à des fins autres que de défense, voire le recours à un fonds structurel spécifique pour l'aide à la reconversion des activités économiques des industriels de défense à mettre en place (FEDER armement).

R6 –Mettre en place un espace européen décloisonné, permettant l'accroissement de la compétitivité de l'industrie d'armement européenne et facilitant notamment la coopération d'armement en Europe :

- En instituant une zone dans laquelle les autorisations préalables aux échanges de produits, d'informations et de personnels soient supprimées - à défaut minimisées - (notamment les autorisations préalables de négociation, en France), à l'exception des matériels très sensibles recensés sur une liste à établir entre les pays partenaires ;
- En confiant la responsabilité des exportations hors d'Europe au pays exportateur, avec l'obligation d'en informer les partenaires coopérants qui pourraient alors faire valoir des objections éventuelles touchant à des impératifs majeurs de leur sécurité ;
- En prévoyant des clauses contractuelles respectant les droits des industriels et des clauses fiscales harmonisées pour faciliter le lancement des programmes en coopération.

Page laissée intentionnellement blanche

"La préférence européenne" sur le marché de défense européen : un malentendu ?

Annexes

Annexe 1 :

Club de réflexion " La préférence européenne " sur le marché de défense européen : un malentendu ? – Mandat

Page 33

Annexe 2 :

Club de réflexion " La préférence européenne " sur le marché de défense européen : un malentendu ? – Liste des personnes interviewées

Page 33

Annexe 3 :

Objectifs communs définis par la *letter of Intent* (Accord cadre de Farnborough, 27 juillet 2000)

Page 34

Annexe 4 :

DIS executive summary

Page 36

Annexe 5 :

Note de synthèse sur l'étude SCITEC

Page 46

Page laissée intentionnellement blanche

Annexe 1

Club de réflexion "La préférence européenne" sur le marché de défense européen : un malentendu ?

Mandat

Thème de réflexion :

L'Europe de la défense et en conséquence celle de l'Armement connaît une avancée significative avec la mise en place de l'Agence Européenne de Défense (AED). La création de cette nouvelle agence intervient après un début de redéfinition du paysage industriel européen et une concertation accrue entre pays européens pour tenter d'harmoniser leurs besoins en matière d'armement.

L'émergence d'une Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD) européenne compétitive et innovante est au cœur des préoccupations des décideurs. Cette question est intimement liée à la problématique d'un véritable marché de l'armement européen.

La création d'un tel marché a fait l'objet de divers travaux et notamment ceux du Club de réflexion du CHEAr qui s'est réuni entre septembre 2004 et juin 2005. Dans son rapport diffusé en septembre 2005, le Club aborde, entre autres sujets, la question de la préférence européenne : plus que de « décréter » une préférence européenne, le Club recommande de lancer au niveau européen les actions propres à renforcer l'innovation et la compétitivité de la BITD européenne, afin que les industriels européens puissent devenir **DE FAIT** des compétiteurs de choix, tant sur le marché européen que sur le marché mondial.

Cependant, la notion de préférence européenne peut conduire à des interprétations différentes par les pays européens selon leurs projets d'investissement dans l'industrie de l'armement et des technologies associées, avec des conséquences possibles sur différents aspects : compétitivité, dépendance, investissements,

Le Club se propose d'approfondir cette question en retenant le thème de réflexion suivant :

La « préférence européenne » sur le marché de défense européen : un malentendu ?

Fonctionnement du Club :

Le présent Club de réflexion doit permettre de contribuer à un dialogue fructueux entre des personnalités de l'industrie d'armement, des universitaires et des officiels français et / ou européens.

La participation au Club se fait sur la base du volontariat. Toute personnalité issue de l'industrie d'armement est susceptible de participer, à titre personnel, et/ou d'avoir accès, sur simple demande, aux travaux réalisés. Toute contribution est faite à titre gracieux. Le CHEAr s'engage à apporter son soutien pour assurer le bon fonctionnement du Club. A ce titre, il assure le secrétariat du Club.

Les travaux du Club s'effectuent en dehors des cadres institutionnels et ses membres peuvent en toute liberté exprimer leurs opinions sur le thème de réflexion retenu. L'autonomie du Club est assurée de manière à donner à ses membres et aux personnalités qu'ils consulteront la possibilité d'émettre des idées novatrices et originales. Toute position ou proposition formulée dans le cadre du présent mandat est réputée émaner de l'ensemble du Club et non d'un membre en particulier.

Le Club peut librement inviter, dans le cadre d'une de ses réunions plénières, toute personnalité qualifiée.

Les travaux du Club et ses conclusions font l'objet d'un rapport final qui formule des propositions. Ce document a vocation à connaître une large diffusion pour alimenter les réflexions et débats au sein de la communauté armement.

D'une manière générale, les membres du Club s'engagent à ne pas porter de jugement de valeur sur des personnalités ou des institutions qui seraient concernées par le sujet de réflexion retenu. Ils s'engagent à observer une stricte neutralité et à ne pas défendre d'intérêts purement corporatistes ou d'organismes. Ils s'engagent à mener leurs travaux de réflexion avec la plus grande impartialité et la hauteur de vue qui conviennent au sujet traité.

Le rythme des réunions plénières est fixé à une réunion tous les mois. Des réunions spécifiques avec quelques membres du Club peuvent également être organisées en tant que de besoin.

Le Club examinera régulièrement la manière de valoriser au mieux ses travaux.

Travaux déjà réalisés :

Rapport : Un marché de défense européen : mythe ou réalité ? (septembre 2005)

Annexe 2

Liste des personnes interviewées

Le 14 mars 2006, **Monsieur Jacques Bayet**, Directeur de la division Entreprises de l'Agence européenne de défense, est venu nous présenter les missions de l'Agence européenne de défense. Il a notamment souligné l'importance du *Long Term Vision* proposé par l'Agence, document politique fort sur lequel le COPS pourra s'appuyer pour définir l'avenir de la PESD.

Le 12 mai 2006, le **Colonel Ernest J. Herold**, Chef du bureau de la coopération de défense à l'Ambassade des Etats-Unis en France, est venu nous parler du marché américain de la défense. Il nous a donné un aperçu de la façon dont la construction de l'Europe de la défense est perçue outre-Atlantique et a souligné les perspectives de coopération entre Europe et Etats-Unis dans le domaine de la défense.

Le 12 mai 2006 toujours, **Monsieur Gert Runde**, Directeur Défense à l'ASD (*AeroSpace and Defence Industries Association of Europe*), nous a exposé les évolutions possibles des coopérations européennes, entre initiatives des industriels et volonté politique. Il a par exemple évoqué certaines avancées comme le PERS (Programme Européen de Recherche sur la Sécurité) et le 7^{ème} PCRD (Programme Cadre en Recherche et Développement).

Annexe 3

Objectifs communs définis par la Letter of Intent (accord-cadre de Farnborough, 27 juillet 2000)

Domaines concernés

Préoccupations communes

Mesures adoptées

Sécurité d'approvisionnement

S'assurer que la restructuration de l'industrie de défense n'entrave pas l'approvisionnement des Etats, donc préserve les intérêts essentiels de sécurité de ceux-ci.

- Principe d'interdépendance et de confiance réciproque entre les gouvernements.
- Engagement de concertation préalable lors des opérations de restructurations transnationales.

Procédures d'exportation

Rechercher une convergence des politiques d'exportation pour les armes conventionnelles et faciliter la circulation des biens de défense entre pays membres.

- Simplification administrative et établissement d'une licence globale couvrant tous les transferts vers un pays membre, pour un usage national.
- Adoption de principes convergents régissant les politiques et les contrôles d'exportations vers les pays tiers.

Sécurité de l'information

S'assurer que les mesures de sécurité appropriées sont respectées par l'industrie de défense, sans imposer d'inutiles restrictions à la circulation des personnes, des informations et des matériels.

- Harmonisation des règles de protection de l'information classifiée.
- Allègement des réglementations nationales pour faciliter la circulation de l'information

Recherche & technologie

(R&T)

Accroître la concertation et la coordination entre Etats membres en matière de R&T, dans un cadre budgétaire contraint et en s'appuyant sur les institutions européennes existantes.

- Echanges d'informations entre Etats membres sur leurs programmes et stratégies en matière de R&T.
- Possibilité de confier à une agence exécutive la gestion de fonds de recherche délégués.

Traitement des informations techniques

Diminuer les restrictions de communication et d'utilisation des informations techniques, tout en veillant au respect du droit de propriété intellectuelle et de la confidentialité des données.

- Non-discrimination entre sociétés européennes pour l'information technique possédée par les Etats.
- Propriété de l'information dévolue à son créateur.
- Aide au transfert de l'information lors de la création ou de la restructuration d'une société transnationale.

Harmonisation des besoins opérationnels

Harmoniser les besoins opérationnels entre les Etats membres.

- Mise en place d'un comité de concertation pour l'harmonisation des processus de planification, programmation et acquisition des équipements, à partir d'analyses des besoins militaires.

Annexe 4

DIS executive summary

i. The Defence Industrial Strategy (DIS) is structured in three parts: Part A, providing the strategic context; Part B, reviewing different industrial sectors and cross-cutting industrial capabilities; and Part C, outlining the implications for MOD and industry as a whole, and how the DIS will be implemented.

Part A – Strategic Overview

ii. The global security environment in which the Armed Forces operate has changed substantially over the past fifteen years. Facing new and complex challenges, the roles, size and shape of Armed Forces have also changed. In parallel, the defence industry has evolved; defence companies are now often transnational, needing to attract and retain investors in international markets – forcing increased efficiency, restructuring and rationalisation. We are now reaching a crossroads.

iii. Although we are in the middle of a substantial transformation, involving a series of major new platforms (including the future aircraft carriers, Type 45 Destroyers, new medium-weight armoured fighting vehicles, and the A400M, Typhoon and Joint Combat Aircraft), we expect these platforms to have very long service lives. This means the future business for the defence industry in many sectors will be in supporting and upgrading these platforms, rapidly inserting technology to meet emerging threats, fulfil new requirements and respond to innovative opportunities, not immediately moving to design the next generation.

iv. In parallel, industrial rationalisation continues, and sustaining competition to meet domestic requirements is increasingly difficult. In several sectors, following the entry into service of major projects, there will be substantial overcapacity in production facilities in the UK defence industry in a few years' time.

v. As we look to non-British sources of supply, whether at the prime or subsystems level, we need to continue to recognise the extent to which this may constrain the choices we can make about how we use our Armed Forces – in other words, how we maintain our sovereignty and national security.

vi. Companies now have more choice than ever before about which markets to enter, which secure the best return for shareholders, and where to base their operations. If we do not make clear which industrial capabilities we need to have onshore (and this includes those maintained by foreign-owned defence companies), industry will make independent decisions and indigenous capability which is required to maintain our national security may disappear.

vii. Equally, we do not seek to restrict the scope for international cooperation and competition where this is appropriate, and we cannot afford to maintain a complete cradle-to-grave industrial base in all areas. As industry has told us, greater clarity is therefore needed urgently on which capabilities must be retained onshore, and which by implication can be met from a wider market. The DIS does not seek to set out a preferred route to international restructuring; that is very much industry's business. But it does seek to create a clear UK context to inform these decisions.

Our aim in the DIS

viii. For these reasons, we need to consider how best the MOD should seek to engage with the industrial base in order to meet our requirements. The DIS flows from the wider Defence Industrial Policy (2002), and is 'driven by the need to provide the Armed Forces with the equipment which they

require, on time, and at best value for money for the taxpayer.' The DIS is thus one of many contributions to the wider aim of ensuring that the capability requirements of the Armed Forces can be met, now and in the future.

ix. The DIS will promote a sustainable industrial base, that retains in the UK those industrial capabilities needed to ensure national security. Our interaction with this industrial base must provide good value to the taxpayer and good returns to shareholders based on delivery of good performance, consistent with broader security and economic policy.

x. To deliver this, the DIS :

- gives a strategic view of defence capability requirements going forward (including new projects, but also the support and upgrade of equipment already in service), by sector. Part of the strategic view is specifying, in order to meet these, which industrial capabilities we would wish to see retained in the UK for Defence reasons. We aim to communicate the overall view to industry as clearly as possible, recognising that plans change as the strategic or financial environment evolves (and the DIS explains our current internal planning process, to allow industry to make informed judgements about how to interpret this information);
- gives further detail on the principles and processes that underpin procurement and industrial decisions;
- where there is a mismatch between the level of activity our own plans (and export/civil opportunities) would support and that required to sustain desired industrial capabilities onshore, investigates how we might with industry address that gap.

The evolving market and the UK business environment

xi. We recognise that in the UK we have a successful and sophisticated industrial base with a broad range of capabilities and which delivers a large proportion of our defence equipment and services. We welcome overseas investment where this creates value, employment, technology or intellectual assets in the UK.

xii We also recognise the attractions of the US market, given its scale and high levels of investment in research and technology, and that the level of influence and attractiveness of MOD business varies by sector and by type of company. But the UK provides a unique environment for the defence industry: a greater proportion of our overall business is available to industry than in any other major defence nation, and growing expertise in the combination of systems engineering skills, agility and supply chain management required to deliver through-life capability management gives the UK defence industry a comparative advantage; we have a sophisticated demand for high-value products which have to stand up to active service, and consequently, are easier to market to export customers; we have an open market and diversity of suppliers which encourages innovation, new entrants and inward investment; and profit potential and a trading environment which is open to new procurement models, including long-term partnering arrangements, which incentivise industry to drive down costs but allow increased profits where these are earned by improved performance; in addition, the Government helps sustain an attractive overall business environment, including: a stable macro-economic and political environment; leadership in science & technology, including by targeted MOD investment; low costs; Strong support industries in finance, business services, design and marketing; a highly skilled and flexible labour force; a transparent business environment that encourages fair competition; specific support to the Defence industry, including the Defence Export Services Organisation.

xiii. We also recognise that the bedrock of our procurement policy has to be long-term value for money. Competition is often a useful mechanism to establish this, but is not always appropriate, and needs to be used intelligently, alongside other models, considering the nature of the marketplace. The UK has increasing experience of new approaches which may apply in different circumstances, and by setting out how we approach different situations, and the various tools available, we hope in future to

speed the decision-making process significantly, and pick the right tool from the toolbox first time. We also recognise the need to improve the earned profit margins available to industry based on good performance if we are to attract global investment capital into the UK defence industry.

xiv. The priority for the DIS is in ensuring that UK industry can meet the requirements of the Armed Forces, both now and in the future. Wider factors, as set out in Chapter A9, will continue to be considered in acquisition decisions. The key to ensuring that a chosen procurement strategy is most suited to the circumstances of a particular project is to expose the wider factors which impinge upon that project at the earliest opportunity, engaging relevant Government stakeholders from the outset in order to do so.

Identifying and sustaining Key Industrial Capabilities

xiv. Every nation ideally wants to keep under its control critical defence technologies, but no country outside the US can afford to have a full cradle to grave industry in every sector, and our Armed Forces continue to benefit from the extensive range of foreign-sourced equipment currently in service. And it is readily recognised that much of the equipment procured from UK prime contractors contains non UK sourced content. We welcome the progress made in establishing understandings on security of supply and the decision to introduce an EU Code of Conduct on Defence Procurement which aims to create an effective European Defence Equipment Market. We continue to welcome overseas products, and indeed in many significant areas rely on overseas supply, with appropriate guarantees (which may include technology access to ensure we can adapt equipment to meet national requirements over time) and/or judgement that any increased risk to maintaining our operational independence is acceptable.

xv. The UK also retains a sizeable, open and broadly-based defence industry which delivers a large proportion of MOD's needs, and we welcome overseas investment, especially from companies that create value, employment, technology or intellectual assets in the UK and thus become part of the UK defence industry. Within this strategy, we aim to tell industry very clearly where, to maintain our national security and keep the sovereign ability to use our Armed Forces in the way we choose, we need particular industrial capabilities in the UK (which does not preclude them being owned or established by foreign-owned companies). We have therefore assessed industrial capabilities against national security priorities, broken down into: strategic assurance (capabilities which are to be retained onshore as they provide technologies or equipment important to safeguard the state, e.g. nuclear deterrent); defence capability (where we require particular assurance of continued and consistent equipment performance); and strategic influence (in military, diplomatic or industrial terms), as well as recognising potential technology benefits attached to these which have wider value. But as the DIS makes clear, even where we wish an industrial capability to be sustained in the UK for strategic reasons, that does not necessarily preclude global competition in that sector for some projects.

PART B – Review by Industrial Sector and Cross-cutting Capabilities

B1. System Engineering

xvi. Given that the new platforms being brought into service are likely to remain in our inventory for many years, and are increasingly complex, it is little use investing in cutting-edge science unless systems engineering capability and vital long-term knowledge is maintained. New technologies will have less benefit if the knowledge of how they might best be exploited and inserted into existing equipment has been lost. This demands a high level of systems engineering skills, at all levels of the supply chain (recognising that much of a platform's capability is delivered through its subsystems, which will often be the route to upgrading capability), sustained through the life of the equipment. The significance of this capability varies by sector, but it is generally very important for maintaining our control of how we operate our Armed Forces.

B2. Maritime

xvii. We require versatile maritime expeditionary forces, able to project power across the globe in support of British interests and delivering effect on to land at a time and place of our choosing. To sustain this capability: it is a high priority for the UK to retain the suite of capabilities required to design complex ships and submarines, from concept to point of build; and the complementary skills to manage the build, integration, assurance, test, acceptance, support and upgrade of maritime platforms through-life; For the foreseeable future the UK will retain all of those capabilities unique to submarines and their Nuclear Steam Raising Plant, to enable their design, development, build, support, operation and decommissioning. MOD and industry must demonstrate an ability to drive down and control the costs of nuclear submarine programmes; We also need to retain the ability to maintain and support the Navy. There are a number of specific key maritime system capabilities and technologies which we should retain onshore, and the ability to develop and integrate into platforms complex maritime combat systems is also a high priority.

xviii. In the past, we have specified that all warship hulls should be built onshore. However, the national security requirement surrounds the ability to upgrade rapidly, integrate highly complex and sensitive subsystems, and launch operations from the UK base. To sustain this requires a minimum ability to build as well as integrate complex ships in the UK, not least to develop the workforce, and to adjust first-of-class designs as they develop. At issue is the capacity required. The Future Aircraft Carrier, Type 45 Destroyer and Astute projects will keep the UK shipbuilding industry fully employed for some years (and it may not have the fabrication capacity to absorb the full programme at its peak), but from around 2016, the steady state demand will be significantly lower. The business must be streamlined for greater efficiency and profitability. The clear trend is for fewer more capable platforms, able to incorporate upgrades as necessary to respond to new technologies and threats. The ability to do so will depend upon us working together with industry to address the fundamental issues of affordability and productivity. The industry, which is currently fragmented, needs to consolidate and refocus around a core workload which sustains key capabilities and represents a viable business. Provided our key capabilities are maintained, not all of them must be exercised onshore for every project, and the strategic need for onshore execution will be judged on a case by case basis.

xix. We will immediately start negotiations with the key submarine companies with the aim of achieving a programme-level partnering agreement with a single industrial entity for the full life cycle of the submarine flotilla, addressing key affordability issues. The aim is to achieve this agreement in time for award of the fourth and subsequent Astute Class submarines. For Surface Ship Design & Build, within the next six months, we aim to have reached a common understanding of the core load required to sustain the high-end design, systems engineering and combat systems integration skills that we have identified as being important. We expect industry to begin restructuring itself around the emerging analysis to improve its performance, and shall build on the momentum generated by the industrial arrangements being put together on the CVF programme to drive restructuring to meet both the CVF peak and the reduced post-CVF demand. For surface ship support, we will start immediate negotiations with the industry with the aim of exploring alternative contracting arrangements and the way ahead for the next upkeep periods, which start in the autumn of 2006. Key Maritime Equipment industrial capabilities will be supported by the production of a sustainability strategy by June 2006.

B3. Armoured Fighting Vehicles (AFVs)

xx. The AFV fleet is key to the Land Forces' military effectiveness. There are compelling advantages to retaining a UK industrial AFV capability to maintain and upgrade the capability of current and future equipment. We seek to maintain in the UK AFV Systems Engineering, Domain and

La "préférence européenne" sur le marché de défense européen : un malentendu?
Rapport final

Design Knowledge for though life capability management, including the ability to act as an intelligent customer for the design, development and manufacture of new AFVs and their integration into networks. We also need the intellectual ability to design, validate and interpret the results of AFV testing, though most test and evaluation facilities do not necessarily have to be on-shore. We also wish the UK defence industry to be able to design, build and integrate onto the platform AFVs' critical subsystems, including electronic architecture, sensors and integrated survivability solutions. We also need to be able to repair and overhaul AFVs onshore, and we need the industry to be able to respond quickly, including through deployed support on operations. For future projects, we need industry to deliver the complex system of systems that will make up the Future Rapid Effects System (FRES) fleet.

xxi. It is questionable whether any single company has the ability or expertise to provide all elements of the FRES capability cost-effectively. The most likely solution will be a team, led by a systems integrator with the highest levels of systems engineering, skills, resources and capabilities based in the UK, in which national and international companies cooperate to deliver the FRES platforms, including the required subsystems.

xxii. The UK AFV industry has consolidated so that BAE Systems Land Systems (LS) is the supplier of 95% of our current inventory. We need to manage this in-service fleet through life whilst still retaining access to best of market products at subsystem level. Building on discussions already set in train, we will work hard with the company to give effect to the long-term partnering arrangement required to improve the reliability, availability and effectiveness through-life of our existing AFV fleets. We intend to establish a joint team early in 2006 to establish a business transformation plan underpinned by a robust milestone and performance regime. We expect to see a significant evolution of BAE Systems Land Systems both to deliver AFV availability and upgrades through life, and to bring advanced land systems' technologies, skills and processes into the UK. If successful in their evolution, BAE Systems will be well placed for the forthcoming FRES programme.

B4. Fixed wing

xxiii. Air power continues to offer the ability to transform the battlespace, utilising its inherent attributes of reach and speed to enable strategic operational and tactical agility. We are introducing two new, highly sophisticated manned combat fast jets, Typhoon and the Joint Combat Aircraft, which are intended to last for more than 30 years. Current plans do not envisage the UK needing to design and build a future generation of manned fast jet aircraft beyond these types. However, precisely because the current fleet and the new types we are introducing are likely to have such long operational lives, we need to retain the ability to maintain and upgrade these types for a considerable period.

xxiii. The focus must shift to through-life support and upgrade and what is required to sustain this critical capability in the absence of largescale manufacture. MOD has been working closely with BAE Systems, as the UK's only supplier of fast jets, for some time to understand these mutual challenges, which are likely to impact on the UK industrial footprint, in particular around BAE Air Systems' four main production sites. We intend to continue to work together to explore how a long term partnering arrangement for the through-life availability of a significant proportion of the fixed-wing fleet might be delivered to sustain these capabilities and deliver improved value for money. We aim on working during 2006 to develop the solution – which will be challenging given the scale of the transformation that is required – and to implement it from 2007.

xxiv. We and industry share a close alignment of interest in UAV and UCAV technology. Although at present we have no funded UCAV programme, targeted investment in UCAV technology demonstrator programmes would help sustain the very aerospace engineering and design capabilities we will need to operate and support our future aircraft fleet. Such investment would also ensure that we can make better informed decisions which will need to be taken around 2010-2015 on the future mix of manned and unmanned aircraft. Additionally, UK industry will have the opportunity to develop

a competitive edge in a potentially lucrative military and civil market. We intend to move forward with a substantial joint Technology Demonstrator Programme in this area. We hope that appropriate arrangements will be in place to allow this to proceed in 2006.

xxv. Our plans to retain onshore the industrial capabilities required to ensure effective through-life support to the existing and planned fast jet fleet – and to invest in developing UCAV technology – will also provide us with the core industrial skills required to contribute to any future international manned fast jet programme, should the requirement for one emerge. This recognises both the uncertainty of our very long term requirements – with the possibility that we shall want to replace elements of the Typhoon and Joint Strike Fight fleets with manned aircraft – and that we should avoid continuing to fund industrial capabilities for which we have no identified requirement.

xxvi. Critical mission systems, including electro-optical (EO) sensors, radar, Electronic Support Measures (ESM) and Defensive Aids Systems (DAS) are also significant areas where we wish to retain onshore capability and where suppliers must be able to work with the prime contractor and be rewarded for developing new solutions.

xxvii. Our need to retain a minimum level of onshore capability does not necessarily mean that we will need to support all aspects of our aircraft in the UK. For Typhoon, we will work with our partners to create a better and more efficient business model for the aircraft's support and upgrades, ensuring that we retain onshore our ability to satisfy our sovereign requirements over its lifetime. Clearly, BAE Systems, and, for the engines and mission systems respectively, Rolls-Royce, Smiths Aerospace and Selex Sensors and Airborne Systems will have a significant role to play in this..

xxviii. For the Joint Strike Fighter, the through-life support of the UK aircraft will be provided from the Lockheed Martin Global Support System which is being established on a co-operative basis amongst the nine JSF partner nations. As part of this performance based arrangement, the UK also intends to establish sovereign support capabilities which would provide, in country facilities to maintain, repair and upgrade the UK fleet and an Integrated Pilot and Maintainer Training Centre. Our aim is that BAE Systems as a key JSF Industry partner to Lockheed Martin will provide these support services in the UK under a Team JSF badge. There is no fundamental defence requirement for a JSF Final Assembly and Check Out (FACO) facility, although an ongoing joint study between MOD, DTI and BAE Systems, due to conclude in early 2006, is seeking to assess whether a UK FACO is necessary to preserve essential engineering skills within BAE Systems and would be a cost effective and affordable solution.

xxix. There is no sovereign requirement to sustain an indigenous capability in large and training aircraft. We will continue to need, however, the systems engineering and design skills and Intellectual Property Rights for the integration of new mission systems, avionics and defensive aids into these platforms.

B5. Helicopters

xxx. Helicopters are inherently responsive, adaptable and flexible, and contribute to a variety of military tasks. They can operate in a very wide range of combat and environmental conditions, and will often be an essential part of a balanced expeditionary force.

xxxi. The helicopter sector has similar characteristics to the AFV sector – a high concentration of knowledge relating to the existing fleet, but a healthy international competitive environment. Agusta Westland's systems engineering capability needs sustainment to maintain our ability to support and upgrade the current fleet.

xxxii. Our preferred solution is to invest in the Future Lynx product, currently undergoing detailed capability and value for money assessment, to meet our Battlefield Reconnaissance and Surface

Combatant Maritime Helicopter requirements and sustain the necessary Design Authority capability at the company in the short to medium-term. We intend to promote a more open, predictable but demanding partnered relationship with the company, to provide better value for money and reduce their reliance on our investment to sustain the design engineering skill-base, and accordingly intend to finalise a Strategic Partnering Agreement with Agusta Westland by Spring 2006. We will continue to look to the vibrant and competitive global marketplace to satisfy our future helicopter requirements (including for support). We also wish to keep different levels of capability onshore in rotorblades, mission systems, survivability, vibration management and electronic architecture.

B6. General munitions

xxxiii. Recent operations have clearly demonstrated that despite the increases in technology, modern warfare, particularly on the ground, requires highly trained and motivated service personnel to engage in combat at a very personal level. It is in such engagements that quality general munitions are essential to provide the volumes of fire and the 24 hour, all weather capability required to suppress, neutralise and demoralise enemy forces. It is essential that we retain onshore the Design Authority (DA) role and its underpinning capability for munitions manufactured. We also require the ability to develop munitions for specific purposes to match our doctrine, and maintain an intelligent customer capability for non-UK designed munitions. A robust through-life management capability onshore is vital. It is also essential that we retain a proof and surveillance capability onshore for UK designed munitions as well as at least a minimum munitions disposals capability. We should also retain onshore the UK's insensitive munitions and related energetic materials capability, which are world-class. But we do not consider it necessary to retain all aspects of bulk explosives manufacture in UK and would be prepared to source small arms ammunition off shore if security of supply could be guaranteed; it is presently questionable given potential undercapacity in global supply.

xxxiv. In this sector, BAE Systems has the majority of the existing business, but there remain niche capabilities abroad and elsewhere in the UK which may meet future needs. We have therefore adopted a partnership with BAE Systems and are considering ways in which we can rationalise the through-life management of munitions, without ruling out the prospect of global competition for future projects at this stage. We also have partnering agreements with other suppliers (Rheinmetall and Wallop Defence Systems) in niche areas. We will reach further conclusions on how best to sustain our required access to general munitions in summer 2006.

B7. Complex weapons

xxxv. Complex Weapons provide our Armed Forces with battle winning precision effects. The UK is making a significant investment in the upgrade and development of complex weapons, which peaks at just over £1BN next year and will reduce by some 40% over the next five years following the delivery of Storm Shadow and Brimstone. There is, apart from the Meteor programme, little significant planned design and development work beyond the next two years. This will present a substantial challenge to the industry.

xxxvi. There are some types of complex weapon that we have bought from overseas in the past, and we would be prepared to source future torpedoes from abroad provided we retain the capability to support the current inventory, write tactical software, and design and integrate homing heads. However, we would wish to maintain the ability to design, develop, assemble, support and upgrade other complex weapons, which is a complex task requiring a number of critical and sensitive underpinning capabilities. We also see the potential of Directed Energy Weapons.

xxxvii. The fragility of the wider UK industrial base is such that open international competition could put the sustainment of key industrial capabilities at risk. We intend to work with all elements of the onshore industry over the next six to twelve months to establish whether – and if so how – we can achieve a sustainable industry that meets our requirements in a value for money fashion. There is

potential for industrial rationalisation and consolidation and we will need to work with other European governments to identify whether a coordinated approach to sustain a viable industrial base is possible. But this will not be to the exclusion of US-owned companies, in particular those who have established a firm foothold in the UK.

B8. Command, Control, Communication and Computers, Intelligence, Surveillance, Target Acquisition and Reconnaissance (C4ISTAR)

xxxviii. This is a very significant area where we assume sustained expenditure. It will be the C4ISTAR related capabilities that will help underpin the overarching Network Enabled Capability essential to the continued transformation of our capability, by providing the technology to deliver agile, networked and informed Armed Forces.

xxxix. Much of the innovation is driven by the civil sector and we are in general a relatively minor customer in a market where the pace of technological change creates its own set of unique pressures. To maintain national security, we need to maintain in the UK specific industrial capabilities, including: High grade cryptography and associated information assurance capabilities; A continued ability to understand, integrate, assure and modify mission critical systems. as well as intelligent customer status and a research and development base supported by a manufacturing capability in specific areas.

xxxx. There are a number of healthy companies with the requisite skills in the UK, and given civil opportunities in this sector and a large number of planned projects, competition by project seems sustainable for the foreseeable future. However, maintaining a cryptographic capability currently requires a specific strategy to sustain an end-to-end design, development and manufacturing capability. We are working with other government departments to generate better coherence across Government, and increase industry's visibility of the total opportunities.

B9. Chemical, Biological, Radiological and Nuclear Force Protection

xxxxi. We are committed to maintaining the UK's political and military freedom of action despite the presence, threat or use of CBRN weapons, and this is an area in which significant increases in investment are currently planned. We need the UK industrial base, which is a world leader in this field, to deliver intelligent supplier capabilities, systems engineering, specific technology research, as well as the supply of certain raw materials and the manufacture of medical countermeasures.

xxxxii. CBRN protection requirements have for some time been met through a healthy competitive industrial market place. We will explore however the potential costs and benefits of partnering, however, particularly with the four main industrial players in the UK (Smiths Detection, General Dynamics UK, Serco Assurance and EDS), to see whether other acquisition models could allow us to achieve rapid and innovative acquisition and achieve better value for money.

B.10 Counter terrorism (CT)

xxxxiii. Given the nature of the international terrorist threat, capabilities previously needed in specialist areas and in Northern Ireland are increasingly becoming required across the Armed Forces. This reinforces the importance of the counter-terrorism sector, and provides greater opportunities for both industry and MOD to become more cost-effective in the CT field.

xxxxiv. Although there are aspects of the technology base within the development, manufacture and sustainment of a CT system that need to be retained within UK industry, it is primarily within the

areas of systems engineering (including design and development), testing and evaluation, and system packaging that the MOD needs to be able to maintain critical elements of its CT capability onshore. We believe there is no urgent remedial action required to sustain these industrial capabilities.

B.11 Technology priorities to enable defence capability

xxxxv. To support the industrial capabilities identified across the sectoral analysis there are a number of areas in which the UK must sustain existing technological strengths or where we should, resources permitting, consider developing our expertise. There are other technologies showing promise across a range of defence applications that may have either a large impact on specific defence capabilities or a more widespread impact across many aspects of defence. These are provisionally identified in the DIS, but we recognise we will need further work in 2006 to inform our research and technology priorities.

B.12 Test & evaluation (T&E)

xxxxvi. T&E is vital to the development, introduction into service and through-life support of the equipment used by our Armed Forces. It contributes to a variety of activities which reduce risk to our Armed Forces. We use a mixture of in-house, Government Owned Contractor Operated (GoCo) and commercial T&E facilities in the UK to support the acquisition and sustainment of military capability. The majority of MOD T&E sites operated on our behalf by QinetiQ under the Long Term Partnering Agreement (LTPA). All these capabilities are kept under constant review to ensure that they continue to meet our T&E requirements and to identify potential rationalisation or efficiency opportunities.

xxxxvii. In some cases a UK based T&E capability is essential for, amongst other things, certain quality assurance, safety or operational security needs and sovereignty of access. In other cases the important element is to retain the ability to direct, understand, analyse and verify T&E results rather than actually conduct testing on-shore, subject to certain safeguards including security of supply. We will work with industry to identify where such distinctions can be safely made. Our current strategic intent in the medium term is to retain T&E capability within the UK, but to look for overseas cooperation where appropriate. Work in the European Defence Agency may lead, in due course, to a longer-term strategy to consolidate T&E capabilities across Europe.

PART C : Implementing the Defence Industrial Strategy

xxxxviii. The DIS also presents real and fundamental challenges to the Ministry of Defence. The strategy will not deliver unless the whole of the defence acquisition community, including industry, are able to make the necessary shifts in behaviours, organisations and business processes.

il. The basic principles of Smart Acquisition still hold true and are a strong foundation from which to take forward the DIS. But our future approach to acquisition must be built around achieving primacy of through life considerations; coherence of defence spend across research and development, procurement and support; and successful management of acquisition at the departmental level. Our detailed implementation plan has specific initiatives to address the objectives of achieving: primacy of through-life considerations; coherence of defence spread across research, development, procurement and support; successful management of acquisition at the Departmental level.

1. The measures identified under these headings are necessary to improve our acquisition performance. But they may not be sufficient. We will appoint a senior official to review our current acquisition construct and recommend changes across the MOD's business with final recommendations by May 2006 for early implementation.

La "préférence européenne" sur le marché de défense européen : un malentendu?
Rapport final

li. We will be looking for parallel commitment from industry in the following areas: planning more effectively and jointly for the long term, embracing the vision of through-life capability management to meet our requirements cost-effectively; investing in growing and maintaining a high-quality systems engineering capability within the UK; promoting greater interaction and collaboration between MOD, prime contractors, SMEs and the universities to stimulate innovation in science, technology and engineering; encouraging trust, openness, transparency and communication with MOD at all levels; embracing open systems architecture principles and incremental acquisition approaches throughout the supply chain; working jointly to foster better understanding of each others' objectives and business processes, including a greater commitment to joint education, staff development and interchange opportunities.

lii. We will keep the progress of this work, and the extent to which real change is being demonstrated on the ground, under review within the MOD, through the Acquisition Policy Board reporting to the Minister for Defence Procurement. We will want formally to review progress with the National Defence Industries Council regularly. We will also review this Strategy as a whole once every Comprehensive Spending Review period.

Annexe 5

NOTE DE SYNTHÈSE SUR L'ETUDE SCITEC

1.- Introduction

L'étude SCITEC avait pour but d'élaborer une stratégie scientifique et technologique du GAE0 (SSTG). Commandée par la Commission II du GAE0, cette étude s'est déroulée sur les années 1996 et 1997.

Le Groupe SCITEC a conclu que la SSTG devait avoir pour objectif la définition d'un cadre de référence agréé à l'intérieur duquel les pays du GAE0 pourront identifier et entreprendre un nombre croissant de projets de recherche et de technologies de défense en coopération dans les domaines scientifiques et technologiques nécessaires à la mise en place et au soutien de capacités militaires efficaces.

L'étude ne s'est pas limitée à identifier les technologies qui ont ou sont susceptibles d'avoir un impact majeur sur les capacités de défense ; elle traite également des questions liées à la coopération entre les pays, de la faisabilité budgétaire de la SSTG, de son incidence sur l'industrie et les centres de recherche européens, des mécanismes permettant à terme d'améliorer les résultats de la coopération, des relations avec le secteur civil, etc.

2.- Méthodologie

Le Groupe SCITEC a défini les questions à traiter dans la SSTG et arrêté un ensemble de principes et de concepts qui ont servi de base à l'étude. Il a ainsi dû recueillir un important volume d'informations sur l'état de la S & T en Europe et aux États-Unis. Ses sources d'information comprennent :

- les stratégies des CEPA (Closer Economic Partnership Arrangement);
- les stratégies S & T nationales de défense des pays du GAE0 ;
- des documents de l'EDIG (*European Defence Industries Group*), y compris « *The EDIG approach to European defence scientific and technological strategy* », daté du 17 juillet 1996 ;
- la stratégie S & T actuelle du département de la Défense des États-Unis ;
- les réponses aux questionnaires et les matrices SCITEC.

L'analyse des informations et données ainsi obtenues a permis à SCITEC d'établir une vue synthétique des sciences et technologies futures, étayée par un modèle S & T du GAE0 dérivé de l'étude qui a servi, à son tour, à formuler des conclusions et des recommandations incorporées dans la SSTG globale.

3.- La stratégie scientifique et technologique du GAE0

La SSTG part du principe que, pour faire face aux objectifs de recherche et aux besoins militaires nationaux et internationaux dans de bonnes conditions de coût-efficacité, les pays doivent nécessairement renforcer leur coopération au sein du GAE0. Elle exploite au maximum la base industrielle et technologique de défense du GAE0 et donne corps à l'idée d'une politique de défense

La "préférence européenne" sur le marché de défense européen : un malentendu?
Rapport final

commune du GAEO. En outre, elle vise à préserver et à développer une BITD indépendante pour assurer l'autonomie technologique du Groupe.

La SSTG fixe le cadre permettant d'encourager, de stimuler et d'accroître la coopération en matière de S & T sous l'égide du GAEO. Pour ce faire, il convient d'apporter des améliorations dans les domaines suivants :

- attrait du GAEO, qui doit être perçu comme l'enceinte appropriée pour la coopération S & T ;
- gestion des programmes S & T du GAEO et des procédures afférentes ;
- communication entre les organes du GAEO ayant des activités dans le domaine S & T.

La SSTG traite des aspects suivants :

- interdépendance des technologies et des moyens d'essai, et questions connexes telles que sécurité des approvisionnements, réduction des surcapacités, restructuration de l'industrie européenne de défense ;
 - relations avec l'Union européenne et technologies duales ;
 - relations entre les ministères de la Défense, le GAEO et l'industrie ;
 - démonstrateurs et réduction des risques ;
 - objectifs technologiques, définition des technologies clés et possibilités de coopérations futures dans ces secteurs, y compris la création de Groupes de travail chargés d'études de cas techniques dans les domaines technologiques jugés pertinents ;
 - normalisation ;
 - suivi et contrôle des progrès technologiques ;
 - projets « restreints ».

Il appartiendra à un Groupe de pilotage SCITEC (GPS) de coordonner la mise en œuvre de la SSTG ainsi recommandée.

4. Conclusions et recommandations

S'agissant de la SSTG, SCITEC a formulé les conclusions et propose les recommandations suivantes.

Doctrine commune du GAEO

L'expression de besoins communs en tenant compte des politiques, des doctrines et des capacités nationales est un problème que le GAEO n'a toujours pas résolu. Contrairement à ce qui prévaut aux États-Unis et à l'OTAN, aucune doctrine n'est applicable au GAEO en tant que telle, du fait qu'il n'existe pas de politique étrangère et de sécurité commune. Une doctrine commune au GAEO aurait une incidence considérable sur les programmes en coopération.

Le cadre de coopération

Il est absolument indispensable d'améliorer le dialogue à tous les niveaux entre les personnes habilitées à décider de l'évolution des concepts militaires, des besoins opérationnels et des programmes R & T futurs.

Il est recommandé aux DNA de traiter ce problème avec leurs homologues militaires du Comité militaire de l'UEO.

La "préférence européenne" sur le marché de défense européen : un malentendu?

Rapport final

La coopération entre les commissions du GAE0 et la participation d'organismes tels qu'EUROLONGTERM et EUROCOM doivent être instaurées et entretenues tant au niveau des principes politiques que des modalités pratiques.

Il est recommandé aux DNA de faire réexaminer régulièrement le mandat de tous les organismes intervenant dans le processus R & T du GAE0, afin de s'assurer que leurs objectifs sont bien définis, que leurs fonctions ne se chevauchent pas et que tous ont des missions motivantes à court, moyen et long termes, permettant de réaliser l'objectif global de la stratégie.

Taxinomies du GAE0 pour les technologies et les équipements

La SSTG doit s'appuyer sur une taxinomie agréée du GAE0, qui servira d'étalon pour mesurer le contenu technologique des programmes en coopération.

Il est recommandé que le GAE0 adopte et actualise à intervalles réguliers la dernière version en date de la taxinomie britannique.

La STTG doit également reposer sur un concept agréé de nomenclature des équipements militaires du GAE0.

Il est recommandé que le GAE0 adopte la liste de produits présentée dans le rapport SCITEC et inspirée de la segmentation par produit franco-allemande. Il est en outre recommandé que le GAE0 actualise cette liste à intervalles réguliers.

Le programme EUCLID

L'initiative EUCLID s'appuie sur les concepts de « domaine européen prioritaire commun » (CEPA) et de « projets de recherche et technologie » (RTP), approche qui a fait ses preuves.

Il est recommandé de conserver le concept de CEPA.

L'orientation technologique des CEPA actuels ne correspond pas totalement à celle qui ressort des analyses figurant dans les chapitres IV et V du rapport d'étude.

Il est recommandé d'étudier les différences entre les activités des CEPA et les résultats des analyses précitées afin d'identifier de nouveaux CEPA ou de modifier le contenu des CEPA existants en tenant compte de la taxinomie technologique adoptée par le GAE0.

Procédures EUCLID

Le processus de création et d'approbation des programmes en coopération reste excessivement laborieux et bureaucratique.

Il est recommandé de revoir les procédures actuelles pour veiller à ce que le délai qui s'écoule entre l'approbation d'un descriptif de projet par la Commission II et la signature d'un contrat ne dépasse pas 12 mois. Seront notamment reconsidérées les procédures d'examen au plan national, de façon que les dates auxquelles les pays doivent prendre des décisions clés, soient connues de tous.

Il serait bon de modifier le processus actuel d'approbation des projets EUCLID au niveau des arrangements techniques.

Bien que certains pays risquent de rencontrer des obstacles juridiques, il est recommandé de réexaminer le mécanisme d'approbation actuel afin de permettre aux membres de la Commission II d'approuver les projets de faible valeur (inférieure à 0,1 MECU par an et par pays).

La "préférence européenne" sur le marché de défense européen : un malentendu?
Rapport final

Projets « restreints » et rôle des autres forums européens de recherche de défense

SCITEC a examiné la question de savoir s'il serait avantageux, pour l'ensemble des pays, d'autoriser au sein du GAEO des projets « restreints » ne réunissant qu'un nombre limité de pays du Groupe.

Il est recommandé de continuer d'explorer cette voie. Les questions à traiter porteront, entre autres, sur l'utilité et la faisabilité de cette formule, les problèmes juridiques qu'elle pose et la mesure dans laquelle elle permettra de renforcer l'interdépendance et la coopération S & T du GAEO en général.

Suivi et contrôle

Il convient de mettre en place un système amélioré de suivi et de contrôle des technologies permettant une revue annuelle des progrès technologiques par rapport à un plan agréé visant à développer et à soutenir la BITD du GAEO.

Il est recommandé de procéder à une revue annuelle, technologie par technologie, et d'en soumettre les résultats à l'examen de la Commission II et des DNA. Cette revue fera la synthèse des progrès réalisés pendant l'année écoulée et proposera des plans et des objectifs pour l'année suivante. Il est en outre recommandé d'attribuer chaque technologie à un pays pilote.

Les Comités directeurs de CEPA et leurs programmes de recherche devraient avoir des objectifs et des buts bien définis, par rapport auxquels pourront être mesurés les progrès. Ils devront donc identifier et déterminer :

- l'usage qui pourrait être fait de la technologie sur le plan des équipements militaires ;
- les avantages que l'on peut attendre de la recherche proposée ;
- les coûts-avantages de cette recherche (y compris la création de richesse) ;
- les avantages possibles de l'exploitation des nouvelles technologies émergentes ;
- le mécanisme de transfert de technologie le mieux adapté ;
- la nécessité de programmes de démonstration en vue de réduire les risques ;
- les capacités du secteur civil à fournir la technologie considérée.

Il est recommandé de charger les Comités directeurs de CEPA de faire en sorte que leurs stratégies et leurs programmes tiennent compte des points susmentionnés.

La plupart des pays ont déjà les moyens de suivre les progrès des technologies de défense, d'identifier les technologies émergentes critiques et d'échanger ces informations entre eux.

On estime que la mise en place proposée des revues technologiques annuelles, conjuguée à l'amélioration des procédures de fonctionnement, permettra un processus de suivi et un contrôle efficace et efficient. Il en est donc conclu que ces revues devront inclure l'identification des technologies clés émergentes et reprendre les éléments de l'opération de veille technologique.

Il est recommandé que les revues technologiques annuelles proposées identifient les technologies clés émergentes et incluent des éléments de l'opération de veille technologique.

La mise en place d'un Observatoire des technologies spécialement à cet effet n'est pas recommandée.

Stockage des informations

Les informations stockées (rapports, notes techniques, mémorandums, etc.) constituent un élément important de la BITD collective du GAEO.

Il est recommandé de définir des méthodes assurant aux pays du GAEO un plus large accès aux informations technologiques, par exemple en créant et en publiant une base de données des rapports du GAEO, étant entendu que des dispositions adéquates devront être prises en matière de droits de propriété industrielle.

Actuellement, il n'existe pas de centre de documentation du GAEO sur la recherche en matière de défense.

Il est recommandé de charger la Cellule Recherche de l'OAE0 de se procurer ces informations, de les conserver et de les mettre à la disposition d'organismes agréés.

Interdépendance

Pour éviter les doubles emplois et les gaspillages de ressources qu'ils entraînent, il est nécessaire de renforcer la coopération pour aboutir, à terme, à une situation d'interdépendance dans laquelle chaque État contribuera à la base technologique européenne dans certains domaines et s'en remettra aux autres pays pour d'autres domaines.

Il est recommandé de fixer des objectifs à court, moyen et long termes pour parvenir à une véritable interdépendance technologique entre les pays du GAEO. Dans ce contexte, les travaux entrepris par d'autres instances du GAEO sur des thèmes apparentés tels que la réduction des surcapacités et la sécurité des approvisionnements, devraient être pris en compte.

Dans un premier temps, il est nécessaire de formuler une stratégie pour traiter les questions d'emploi et d'interdépendance des moyens d'essai.

Il est recommandé de confier la mise en œuvre de cette stratégie à un groupe mandaté à cet effet, qui se verra fixer des objectifs spécifiques et quantifiables. Dans un premier temps, il conviendrait d'examiner la faisabilité de la création d'une Organisation du GAEO pour les essais et les évaluations (OGEE).

Technologies duales

De nombreux domaines technologiques intéressent à la fois les besoins civils et militaires. L'accès aux technologies duales est donc un moyen efficace d'obtenir le meilleur rapport coûts-avantages. Aussi est-il indispensable d'exploiter au maximum ces technologies.

Il est recommandé d'établir sans délai des mécanismes permettant d'accéder à ces technologies, tant au plan des aspects politiques que des modalités pratiques.

Relations avec l'Union européenne

Il serait avantageux d'organiser des discussions entre l'UE, le GAEO et l'industrie pour déterminer les mécanismes possibles d'une coopération efficace entre les programmes de recherche civile et de défense au niveau européen.

Il est recommandé d'organiser des discussions entre l'UE, le GAEO et l'industrie pour déterminer les mécanismes possibles d'une coopération efficace entre les programmes de recherche civile et de défense au niveau européen. Un calendrier de ces discussions devrait être établi.

La "préférence européenne" sur le marché de défense européen : un malentendu?
Rapport final

Transfert de technologies

Il est indispensable qu'un véritable transfert de technologie s'opère entre les organismes de recherche et l'industrie, et que cette dernière soit parfaitement informée des activités de recherche menées par le GAEO en étant impliquée dès les tout premiers stades des programmes de recherche. Il convient en outre de définir des paramètres appropriés pour mesurer ces transferts de technologie.

Afin d'augmenter les transferts de technologies vers l'industrie, il est recommandé que tous les programmes de recherche du GAEO prévoient clairement la participation de l'industrie.

Il est recommandé de mettre au point des instruments de mesure appropriés afin de pouvoir évaluer la base de référence actuelle et les avantages résultant du transfert de technologies.

Démonstration de technologie

Des démonstrations de technologie s'imposent si l'on veut limiter les risques pendant la phase de développement ultérieure des grands équipements de défense.

Il est recommandé d'accroître sensiblement le recours aux démonstrations dans les projets du GAEO afin que les technologies soient suffisamment validées pour apporter la preuve que le risque est réduit.

Normalisation

Les choix en matière de normalisation ont des conséquences particulièrement importantes pour les gouvernements et l'industrie de défense européens. Ils concernent à la fois l'établissement des nouvelles normes à appliquer pour les nouvelles technologies introduites dans les nouveaux produits et la politique de participation à l'élaboration des textes normatifs agréés à l'échelle internationale.

Il est recommandé d'identifier et d'analyser les questions en jeu, dans le but de contribuer à l'élaboration de normes internationalement agréées, d'évaluer leur impact et de participer à la protection des intérêts européens.

Rapports avec l'industrie

Il est indispensable d'engager un dialogue plus large entre le GAEO et l'industrie sur les questions S & T.

Il est recommandé que les questions de politique soient abordées lors des réunions régulières entre les représentants de la Commission II et l'EDIG et que la Commission II envisage la participation de l'EDIG à ses réunions plénières.

Il est recommandé de renforcer les relations de travail entre les CEPA et les Groupes industriels correspondants (CIG) et d'envisager la participation de l'industrie à l'élaboration des stratégies des CEPA.

Organismes de recherche

Il est nécessaire d'optimiser la coopération entre les différents organismes de recherche en matière de défense dans les pays du GAEO : industrie, centres étatiques, instituts, universités et établissements d'enseignement supérieur.

Il est recommandé d'améliorer les réseaux de relations entre les pays du GAEO et d'encourager les programmes conjoints entre les instituts de recherche et l'industrie sur des technologies clés.

La "préférence européenne" sur le marché de défense européen : un malentendu?
Rapport final

Création de richesse

L'aptitude des pays à exporter leurs produits est créatrice de richesse, ce qui est important pour l'Europe. Une stratégie S & T globale devrait contribuer à améliorer ce processus.

Il est recommandé de prendre en compte le concept de création de richesse – qui passe par une analyse des coûts-avantages de la recherche – lors de l'établissement des programmes S & T futurs menés en collaboration par le GAEO.

Études de cas techniques

Jusqu'à présent, les quatre groupes de travail chargés des études de cas techniques pilotes ont tous fourni des contributions précieuses. Les rapports d'étape qu'ils ont remis font apparaître des résultats encourageants.

Il est recommandé d'adopter une approche analogue pour l'examen d'autres domaines technologiques.

Technologies essentielles et possibilités de coopération futures

Il est indispensable de mettre en place un cadre permettant d'identifier systématiquement les technologies essentielles ainsi que les domaines dans lesquels les perspectives de collaboration sont encourageantes. A cet égard, les matrices et les questionnaires exploités par SCITEC se sont révélés utiles.

Il est recommandé d'affiner davantage ces outils et de les actualiser régulièrement.

Les constatations faites dans les chapitres IV et V amènent à la conclusion que les pays du GAEO devraient réexaminer en priorité leurs programmes de recherche de défense dans les domaines suivants : A08 (informatique, traitement de l'information et communications), B01 (léthalité et protection des vecteurs), B04 (guerre électronique et systèmes d'armes à énergie dirigée), B05 (maîtrise et réduction des signatures), B06 (systèmes de capteurs), B07 (systèmes de guidage et de contrôle), B08 (simulateurs, simulation d'entraînement et interfaces homme-machine), B10 (systèmes C²I), B11 (systèmes de communication) et B12 (mesures de protection des personnels).

Il est recommandé d'intensifier la coopération du GAEO dans ces domaines technologiques ainsi que dans les technologies sous-jacentes et capacitantes, nécessaires au soutien de ces technologies orientées système.

Mise en œuvre de la stratégie scientifique et technologique du GAEO

La mise en œuvre des conclusions et recommandations ci-dessus fera intervenir un grand nombre de personnes et de groupes qui devront posséder les compétences et les pouvoirs nécessaires.

Il est recommandé aux DNA de charger les commissions et groupes de travail appropriés du GAEO de mettre en œuvre ces recommandations, en créant des groupes de travail ad hoc supplémentaires, en tant que de besoin. Pour assurer la bonne gestion de cette mise en œuvre, il est particulièrement recommandé aux DNA / à la Commission II de créer un Groupe de pilotage SCITEC (GPS), qui sera chargé de gérer la mise en application de la SSTG.

Il est recommandé de définir des objectifs à court, moyen et long termes pour chacune des recommandations présentées dans la stratégie.

5. Synthèse des recommandations

SCITEC invite la Commission II à faire sien le présent rapport et à recommander aux DNA de :

- (1) donner leur aval au rapport SCITEC et à ses conclusions ;
- (2) approuver la SSTG ;
- (3) charger les Commissions et Groupes de travail compétents du GAEO de mettre en œuvre les recommandations énoncées dans le rapport SCITEC, en créant des groupes de travail ad hoc supplémentaires en tant que de besoin et, en particulier, de mettre en place un Groupe de pilotage SCITEC chargé de gérer la mise en œuvre de la SSTG.